



Cellule Facultaire de Biosécurité
Faculté de Médecine Vétérinaire
Université de Liège

Rapport d'activités 2020

Editeur responsable :

Prof. Claude Saegerman, Président
Cellule Facultaire de Biosécurité
Avenue de Cureghem 7A, Bât.B42
Quartier Vallée 2
Université de Liège
4000 Liège Sart-Tilman

Rédaction finale:

Dr. Marie-France Humblet, secrétaire

CFB – 2021

Résumé

Depuis la pérennisation de la démarche biosécurité au sein de la Faculté en 2010, la Cellule Facultaire de Biosécurité (CFB) a eu pour mission d'émettre des avis relatifs à la biosécurité dans l'enseignement, concernant tant les procédures à adopter que les aménagements d'infrastructures.

En 2020, la CFB a rendu divers avis relatifs à des propositions d'aménagements au sein de la Faculté, dans le cadre des volets enseignement des projets FARAHA1 et FARAHA2, et de la salle d'autopsie et aussi dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La CFB s'est impliquée dans l'éducation en matière de biosécurité sous la forme de d'une journée de formation continue (*Biosecurity Day*) sur une thématique d'actualité, à savoir les initiatives en matière de COVID-19 en FMV.

La démarche préventive de la CFB face au risque biologique se poursuivra avec l'élaboration des scénarios de crise, la poursuite des mises à jour du site internet biosécurité et l'adaptation du manuel SOPs de biosécurité à l'évolution du contexte facultaire, dont l'ajout de nouveaux chapitres en lien avec les activités Faune Sauvage, les pandémies et la médecine vétérinaire de catastrophe.

Summary

Since the biosecurity approach became sustainable in the Faculty in 2010, the Biosecurity Unit (CFB) was given the task of issuing opinions related to biosecurity in teaching activities, either for procedures or for infrastructure improvements.

In 2020, The CFB issued several opinions related to FVM infrastructure developments, within the frameworks of FARAH1 and FARAH2 projects and in the necropsy room, but also within the context of the COVID-19 pandemics.

The CFB was involved in biosecurity education under the form of a whole day of continuing education (Biosecurity Day) on a hot topic, i.e. FVM initiatives related to COVID-19.

The CFB preventive approach towards biological risks will be pursued with the elaboration of crisis scenarios, update of biosecurity website and the adaptation of Biosecurity SOPs to the evolution of the Faculty context, i.e. the addition of new chapters related to activities of the Wildlife Unit, pandemics and veterinary disaster medicine.

Liste des abréviations

AEEEV	Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIDE	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège
A.R.	Arrêté Royal
ARI	Administration des Ressources Immobilières de l'ULiège
ARSIA	Association Régionale de Santé et d'Identification Animales
Bac	Baccalauréat
BSL	<i>Biosafety Level</i>
CARE-FePEX	Cellule d'Appui à la Recherche et à l'Enseignement – Ferme Pédagogique et Expérimentale
CF	Conseil de Faculté
CFB	Cellule Facultaire de Biosécurité
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CNS	Conseil National de Sécurité
COHEZIO	Service externe de prévention et protection au travail
COVID-19	<i>Coronavirus Disease-19</i>
CPFE	Commission Permanente Facultaire à l'Enseignement
CVU	Clinique Vétérinaire Universitaire
DCA	Département Clinique des Animaux de Compagnie et des Equidés
DCA-AC	Pôle des animaux de compagnie du DCA
DCA-EQ	Pôle équin du DCA
DCP	Département Clinique des Animaux de Production
DDA	Département des Denrées Alimentaires
DGZ	Dierengezondheidszorg Vlaanderen
DMI	Département des Maladies Infectieuses
DMP	Département de Morphologie et Pathologie
DMV	Docteur en Médecine Vétérinaire
DRA	Département de Gestion Vétérinaire des Ressources Animales
DSF	Département des Sciences Fonctionnelles
ECOVE	<i>European Committee on Veterinary Education</i>
EPI	Equipement de protection individuelle
ESB	Encéphalite spongiforme bovine
FARAH	<i>Fundamental and Applied Research for Animals & Health</i>
FFP	<i>Filtering facepiece</i>
FMV	Faculté de Médecine Vétérinaire
GIRISS	Gestion Intégrée des Risques Sanitaires dans les pays du Sud
HEPA	<i>High-efficiency particulate air</i>
MDO	Maladie à déclaration obligatoire
NAC	Nouveaux animaux de compagnie
NAGE	Zone de secours Namur - Andenne - Gembloux - Éghezée
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OR	<i>Odds Ratio</i>
PCR	<i>Polymerase chain reaction</i>
QROCs	Questions à réponses ouvertes courtes
SARS-CoV-2	<i>Severe Acute Respiratory Syndrome coronavirus 2</i>
SOPs	<i>Standard Operating Procedures</i>

SPW	Service Public de Wallonie
SQVE	Service Qualité de Vie des Etudiants de l'ULiège
SUPHT	Service Universitaire de Protection et d'Hygiène du Travail
TDs	Travaux dirigés
TFE	Travail de fin d'études
TPs	Travaux pratiques
UCLouvain	Université Catholique de Louvain
UDI	Unité Décentralisée Informatique
UE	Unité d'Enseignement
ULiège	Université de Liège
UNamur	Université de Namur

Historique de la Cellule Facultaire de Biosécurité

Lors de la première visite des experts en vue de l'approbation de notre faculté par l'AEEEEV (Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire) et l'ECOVE (*European Committee on Veterinary Education*), ceux-ci ont mis en évidence certaines non-conformités des infrastructures et des procédures en matière de biosécurité.

En mars 2009, un groupe de travail « biosécurité » a été institué au sein de la Faculté de Médecine Vétérinaire (FMV) et a permis de mener à bien la rédaction en anglais du Manuel facultaire de biosécurité (*Biosecurity SOPs applied to the Faculty of Veterinary Medicine of the University of Liege*). Dans ce manuel, la biosécurité y est définie comme étant l'implémentation de mesures visant à réduire, d'une part, le risque d'introduction d'agents pathogènes (bioexclusion) et, d'autre part, la probabilité de transmission et de propagation de ces agents (bioconfinement).

Concomitamment, ce groupe de travail a proposé des aménagements des installations de notre Faculté visant à leur mise en conformité du point de vue de la biosécurité.

Le travail effectué par ce groupe a contribué à l'approbation de notre faculté par l'AEEEEV (Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire) et l'ECOVE (*European Committee on Veterinary Education*). Ces instances officielles ont par ailleurs cité en exemple le manuel facultaire. Actuellement, celui-ci sert de référence pour plusieurs Facultés de Médecine Vétérinaire à travers le monde.

En janvier 2010, le Conseil de Faculté (PV CF100113 – CF93) a décidé de transformer ce groupe de travail en une cellule permanente, la **Cellule Facultaire de Biosécurité (CFB)**, en vue de poursuivre les actions entreprises jusqu'alors. Le travail de la CFB permettra également de répondre aux exigences de l'AEEEEV et de l'ECOVE en vue d'obtenir l'accréditation européenne ultérieurement.

La CFB a une compétence d'avis, ciblée sur la biosécurité dans l'enseignement. Elle soumet ses recommandations au Bureau Facultaire, au Directeur administratif des bâtiments ainsi qu'à toute personne concernée.

Par ailleurs, un site internet bilingue, illustrant les SOPs de biosécurité à la FMV a été créé (adresse URL : <https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/>).

Nos missions

La CFB a une compétence d'avis en ce qui concerne la biosécurité des activités d'enseignement (cliniques, paracliniques, travaux pratiques et dirigés). Il s'agit d'avis sur les procédures de biosécurité à adopter et les infrastructures où sont hébergés des animaux vivants ou morts, des produits animaux et des échantillons biologiques. Elle définit les procédures permettant l'évaluation et la gestion des risques biologiques des activités d'enseignement et la surveillance de l'application des procédures consignées dans le manuel de biosécurité ainsi que des protocoles de surveillance de l'antibiorésistance au sein de la FMV.

Les missions de la CFB sont :

1. la mise à jour du manuel et du site web de biosécurité (adresse URL : <http://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/>), en particulier la prise en compte de nouvelles législations, de l'émergence de maladies infectieuses et des recommandations émanant des organismes soit internes à l'Institution tels que le Service Universitaire de Protection et d'Hygiène du Travail (SUPHT), soit externes tels que le Service de Prévention et de Médecine du Travail (COHEZIO)
2. la mise en œuvre d'un programme de formation en biosécurité au sein de la FMV pour tous les acteurs (personnel et étudiants)
3. l'évaluation des moyens logistiques et humains à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés, en collaboration avec les Départements concernés (plan stratégique)
4. l'établissement de scénarios de crise

Avant-Propos

La Cellule Facultaire de Biosécurité publie son huitième rapport annuel, que chacun pourra également consulter en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/generale/rapports-activites.php>.

Ce rapport d'activités résume tous les dossiers traités par la CFB au cours de l'année 2020. Il développe également la place que prend la biosécurité dans l'enseignement et dans la formation continue du personnel.

Sommaire

1. Organisation	12
1.1. Organigramme.....	12
1.2. Réunions périodiques de la CFB.....	12
2. Dossiers traités par la CFB en 2020.....	13
2.1. Pandémie de COVID-19	13
2.1.1. Rappel de l'historique.....	13
2.1.2. Implication et initiatives de la CFB dans la gestion de la pandémie.....	16
2.2. Cliniques grands animaux (Pôle Equin et Pôle Ruminants-Porcs)	19
2.2.1. Unité d'isolement grands animaux (classe 4)	19
2.2.2. Ventilation des Cliniques Equine et des Ruminants.....	20
2.2.3. Clinique Equine.....	21
2.3. Clinique des Animaux de Compagnie - Imagerie.....	21
2.3.1. Sensibilisation à la gestion correcte des déchets contondants	21
2.4. Département des Denrées Alimentaires.....	21
2.4.1. Avis concernant la réalisation des TPs Abattoir dans le BSL2 du B43bis.....	21
2.5. Ferme Pédagogique et Expérimentale (FePEX).....	22
2.5.1. Surveillance des agnelages (contexte fièvre Q)	22
2.6. Département de Morphologie et Pathologie	23
2.6.1. Autopsie	23
2.7. Etudiantes enceintes et cursus de médecine vétérinaire	25
2.8. Avis CFB – aspects enseignements du projet FARAHA	26
2.8.1. FARAHA 1	26
2.8.2. FARAHA 2.....	26
3. Organisation d'événements – initiatives ponctuelles.....	27
3.1. 8 ^{ème} <i>Biosecurity Day</i>	27
3.2. Fourniture d'équipements de protection individuelle aux étudiants de la Faculté de Médecine Vétérinaire dans le cadre des activités pratiques liées à l'enseignement (deux premiers cycles)	27
3.2.1. EPIs pour l'année 2020	27
3.2.2. Contexte de la pandémie de COVID-19.....	28
4. Enseignement et formation continue en Biosécurité	29

4.1.	Site internet biosécurité de la FMV	29
4.2.	Encadrement de travaux de fin d'études et de thèses de doctorat	29
4.3.	E-campus – cours d'“Epidémiologie vétérinaire, analyse de risques, biosécurité et bonnes pratiques vétérinaires”	29
4.4.	Manuel de biosécurité – <i>biosecurity standard operating procedures</i>	29
4.5.	Master GIRISS.....	30
5.	Divers	31
5.1.	Vaccination antirabique du personnel des cliniques à risque	31
5.2.	Inventaire des détergents et désinfectants utilisés à la FMV	31
5.3.	Visites des lieux de travail SUPHT – COHEZIO	31
5.4.	Publication scientifique sur le contrôle des vecteurs dans la Revue Scientifique et Technique de l'OIE	32
6.	Perspectives et tâches futures.....	33
6.1.	Contrôle du respect des règles de biosécurité dans les cliniques et zones consacrées à l'enseignement.....	33
6.1.1.	Visites des lieux de travail SUPHT – COHEZIO.....	33
6.1.2.	Audits internes biosécurité	33
6.2.	Enseignement.....	33
6.2.1.	Fascicule « biosécurité dans les cliniques » à destination des étudiants.....	33
6.2.2.	Site internet biosécurité	33
6.3.	Divers	33
6.3.1.	Projets FARAH.....	33
6.3.2.	Projet de rénovation de l'autopsie.....	33
6.3.3.	Libre circulation des chiens sur le site de la FMV et de la FEPEX.....	34
6.3.4.	Transport de matériel biologique.....	34
6.3.5.	Scénarios de crise et exercice de gestion de crise	34
6.3.6.	Surveillance de l'antibiorésistance en clinique.....	34
6.3.7.	Audit entomologie au niveau facultaire	34
6.3.8.	Entretien du linge professionnel en FMV	34
6.3.9.	Manuel de Biosécurité	34
7.	Annexes	35

1. Organisation

1.1. Organigramme

Les membres de la CFB sont désignés, par le Conseil de Faculté, pour un mandat de 2 ans renouvelable, prenant cours au 1^{er} octobre.

Le président de la CFB est élu en son sein pour un mandat de 2 ans renouvelable.

Composition pour le mandat 2020-2022, à renouveler au 1^{er} octobre 2022 :

Dominique CASSART (DMP)
Stéphanie CLAEYS (DCA-AC)
Isabelle DUFRASNE (DRA)
Martine LAITAT (DCP)
Sarah LEBRUN (DDA)
Laureline LECOQ (DCA-EQ)
Ludovic MARTINELLE (CARE-FePEX)
Sonia PARRILLA HERNÁNDEZ (DSF)
Claude SAEGERMAN (DMI), Président

Invités permanents

Le responsable de la biosécurité pour l'ULiège, SUPHT (Christine GRIGNET)
Le Doyen de la Faculté de Médecine Vétérinaire (Georges DAUBE)
Un médecin du travail désigné par COHEZIO (Dr Cécile SURLERAUX)
Le président du Comité de Biosécurité facultaire (Etienne THIRY)

La logicienne en biosécurité, Marie-France HUMBLET, participe aux réunions et en assure le secrétariat.

L'intégration de deux étudiants à la CFB, à savoir Tessa CRIQUILLION et Sébastien PILATE (tous deux étudiants en Master 3), a été initiée à la rentrée académique 2019-2020.

1.2. Réunions périodiques de la CFB

En temps normal, la CFB se réunit sur base régulière, au minimum trois fois par an, et dans toute situation le nécessitant afin de traiter les dossiers en cours et d'étudier les problématiques qui lui sont soumises. A l'issue de chaque réunion, un rapport est rédigé par sa secrétaire et est diffusé à tous les membres de la CFB, pour validation. Une fois finalisé, ce rapport est systématiquement transmis au Doyen de la FMV, au Décanat et au Directeur Administratif des Bâtiments, ainsi qu'à toute personne concernée par le dossier.

En 2020, vu le contexte COVID-19 et les périodes de confinement qui se sont accompagnées d'une réduction des activités étudiantes, une seule séance plénière de la CFB s'est déroulée le 10/09/2020. En plus de cette séance plénière, le bureau de la CFB s'est également réuni à plusieurs occasions, principalement pour des questions en lien avec la pandémie de COVID-19.

2. Dossiers traités par la CFB en 2020

2.1. Pandémie de COVID-19

Dès début mars 2020, une page dédiée à la COVID-19 a été ajoutée sur le site internet biosécurité facultaire (<https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/generale/COVID-19.php>). Elle renvoie vers les infos coronavirus de l'ULiège, avec, entre autre, les règles en vigueur. Par ailleurs, elle permet d'accéder rapidement à toutes les informations relatives aux infections à SARS-CoV-2 chez les animaux (domestiques et sauvages).

Cette page est régulièrement mise à jour, et au minimum lors de tout changement dans les mesures d'application au sein de l'ULiège.

La CFB a été fort sollicitée en 2020 notamment pour rendre divers avis dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Avant l'entrée en confinement, la logisticienne avait déjà, à la demande du Service Qualité de Vie des Etudiants (SQVE), actualisé une liste de médecins généralistes de la région (bilingues Français-Anglais ou non), afin d'aider tout agent en difficulté et aussi les ressortissants étrangers. Elle a par ailleurs rappelé à plusieurs reprises :

- La définition d'un cas suspect
- Les mesures en vigueur à l'ULiège en cas de symptômes suspects
- Les conditions de *testing*

2.1.1. Rappel de l'historique

2.1.1.1. Période du 13 mars au 15 septembre 2020

Dès le début du mois de mars 2020, la situation épidémiologique de la COVID-19 s'est fortement dégradée, avec l'apparition de multiples foyers au sein du pays. Dès la mi-mars, le développement de l'épidémie de COVID-19 se poursuit à un rythme soutenu. En Belgique et dans les pays voisins, il est question de mesures de plus en plus fortes pour limiter les contaminations.

⇒ Dès le **16 mars 2020**, plusieurs mesures sont instaurées au sein de l'Université :

- Enseignement : suspension des cours et autres activités didactiques en présentiel, sauf rares exceptions et passage à l'enseignement à distance
- En FMV :
 - Les trois cliniques continuent à fonctionner uniquement pour les soins urgents aux animaux, et de façon réduite au strict nécessaire, i.e. personnel, internes et étudiants de Master 3 en rotation clinique.
 - Présence des propriétaires autorisée uniquement à l'admission de l'animal et interdite en hospitalisation.
 - Activités cliniques extra-muros : gestion des cas urgents uniquement et sans étudiants
 - Aucune activité d'enseignement ou d'évaluation en présentiel, sauf pour les Master 3 en clinique et en stage externe.
 - Les activités d'autopsie se poursuivent mais uniquement pour le personnel.
- Travail à distance encouragé quand il est possible
- Limitation des réunions en présentiel (privilégier visioconférences)
- Application stricte des mesures de biosécurité, y inclus la désinfection régulière des surfaces à risque et points de contact et la mise à disposition de matériel de protection
- Interdiction d'accès aux locaux en cas de symptômes
- Densité d'occupation des locaux réduite au maximum : aménagements d'horaires ou des bureaux pour assurer la distance physique entre les personnes
- Minimiser le risque de contamination des personnes présentant une santé fragile

- ⇒ Dès le **18 mars 2020**, le Gouvernement Fédéral, via le Conseil National de Sécurité (CNS), instaure des mesures de confinement et des restrictions notamment sur l'organisation du travail. Ces mesures sont initialement prévues jusqu'au 03 avril. L'ULiège renforce alors les mesures déjà en place mais instaure également :
- Télétravail obligatoire (quand il est possible)
 - Réunions en visioconférence
 - Respect des règles de séparation physique et des mesures sanitaires
 - Accès restreint aux locaux et présences limitées à ce qui est indispensable pour assurer la continuité de l'activité
 - Instauration d'un système de rotation dans les équipes qui doivent assurer la continuité de missions essentielles
 - Horaires adaptés, notamment, en cas d'usage des transports en commun
 - Interdiction d'accès en cas de symptômes et application des règles de précaution
- ⇒ Après deux semaines de confinement, le CNS annonce la prolongation des mesures jusqu'au 19 avril.
- ⇒ **Fin avril**, le CNS annonce un plan de déconfinement. Pour la reprise des activités à l'ULiège, les principes directeurs sont :
- Maintien du télétravail pour ce qui peut l'être
 - Application des gestes-barrières sur site : distance physique, masques et désinfection. Du matériel de protection et de désinfection est mis à disposition selon les besoins
 - Isolement et *tracing* des contacts en cas d'infection confirmée
 - Cours et examens à distance
- ⇒ **4 mai 2020** : activation de la 1^{ère} phase du plan belge de déconfinement. Les dispositions suivantes sont d'application au sein de l'Institution :
- Télétravail maintenu dans la mesure du possible, avec possibilité de présence partielle sur site (2 demi-journées par semaine) sur base volontaire
 - Les agents pour lesquels le télétravail n'est pas une option pourront réintégrer progressivement leur lieu de travail si toutes les conditions de sécurité sanitaire sont réunies.
 - Accès limités aux bâtiments
 - Plan d'occupation du lieu de travail afin de respecter les règles de distanciation physique
 - Réunions en présentiel, pauses ou repas pris en commun interdits
 - Respect des mesures sanitaires individuelles et collectives :
 - Distanciation physique
 - Hygiène des mains : flacons de gel hydro-alcoolique mis à disposition du personnel
 - Port du masque :
 - Obligatoire dans les voies d'accès et couloirs, et en présence d'autres personnes dans le même local
 - Fourniture de masques buccaux jetables au personnel via le SUPHT
 - Nettoyage des locaux dans tous les bâtiments, nettoyage complet des sanitaires et désinfection des points de contact avec les mains (poignées, robinets, portes, etc.)
 - En cas de symptômes, même légers, compatibles avec une infection au SARS-CoV-2, retour immédiat de l'agent à son domicile qui doit contacter son médecin traitant. S'il est testé positif, il lui est demandé d'informer volontairement les collègues avec lesquels il aura été en contact les jours précédents.
 - Etudiants : pas de reprise partielle des activités dans les locaux de l'ULiège
- ⇒ **25 mai 2020** : mise en place de nouvelles dispositions concernant les accès aux bibliothèque, aux laboratoires et aux musées universitaires, les travaux sur le terrain et les déplacements à l'étranger
- ⇒ **Session d'examens juin 2020** : à distance

- ⇒ **8 juin 2020** : poursuite du déconfinement avec entrée en vigueur de la phase 3. Certaines mesures sont assouplies :
- Télétravail plus obligatoire, retour au travail sur site encouragé dans le strict respect des règles de prévention essentielles (distance de sécurité ou masque, hygiène des mains, isolement et consultation du médecin traitant si symptômes compatibles avec COVID-19 + coopération avec la démarche de *tracing*)
 - Réunions possibles en présentiel en tenant compte des normes de sécurité sanitaire
- ⇒ **15 juillet 2020** : décision d'organiser la 2^{ème} session d'examens à distance
- ⇒ **29 juillet 2020** : nouvelles mesures suite à une dégradation de la situation épidémiologique (initialement valables jusqu'au 16 août puis prolongées) :
- Respect des mesures d'hygiène et des distances physiques
 - Port du masque si non-respect de la distance physique et lors de tout déplacement
 - Télétravail partiel obligatoire si les conditions de sécurité ne peuvent être respectées ; pour les fonctions qui ne le permettent pas, présences alternées des agents sur site.
- ⇒ **30 août 2020** : établissement du protocole de rentrée en code jaune (Annexe 1) => présentiel autorisé (étudiants de 1^{er} baccalauréat [Bac] favorisés) mais avec restrictions, dont :
- Port général du masque
 - Respect des distances de sécurité
 - Occupation des salles de cours limitée à une place sur deux
 - Laboratoires et travaux pratiques : autorisés moyennant le port du masque et la désinfection systématique du matériel utilisé.
 - Adaptation du télétravail à raison d'un ou deux jours maximum par semaine
- 2.1.1.2. Rentrée académique 2020-2021 et premier quadrimestre**
- ⇒ **28 septembre 2020** : début du *testing* salivaire à grande échelle pour la Communauté Universitaire (étudiants et personnel)
- ⇒ **19 octobre 2020** : basculement de l'enseignement supérieur en code orange :
- Enseignement à distance pour les cours théoriques regroupant > 50 étudiants dans une même salle (l'alternative d'une densité d'occupation de 1/5 étant rarement praticable).
 - Exception pour :
 - Cours des étudiants de Bac 1 (organisation maintenue)
 - Activités pratiques : en présentiel
 - Télétravail : redevient à nouveau la règle pour les fonctions qui s'y prêtent
 - Fermeture des restaurants et cafétérias universitaires, mais mise en place d'un service à « emporter » dans deux points de vente sur le campus du Sart-Tilman, donc B42.
 - Screening tests salivaires : tendances à une hausse des tests positifs, chez les étudiants mais aussi surtout chez le personnel.
- ⇒ **26 octobre 2020** : renforcement des mesures au niveau fédéral suite à l'évolution épidémiologique défavorable. L'Université ne ferme pas car considérée comme un secteur essentiel :
- Enseignement à distance pour les cours théoriques
 - TPs et labos en présentiel moyennant le port d'un masque chirurgical et le respect strict des règles sanitaires
 - Télétravail obligatoire
 - Réunions en visioconférence
 - Poursuite des activités de recherche
 - Bibliothèques et salles d'études accessibles aux étudiants avec port du masque et respect de la distance physique de sécurité.

- Arrêt du screening salivaire dès lors réservé aux maisons de repos et de soins.
- ⇒ **4 novembre 2020** : situation très problématique en Province de Liège : taux de contaminations qui explose, hôpitaux débordés et système de soins de santé en péril => prolongation des mesures au sein de l'Institution jusqu'au 13 décembre, mais aussi :
 - Eventuel retour en présentiel pour les Bacs 1 à partir du 1^{er} décembre
 - Télétravail toujours obligatoire et tout travail sur place couvert par une attestation du chef de service. Comme l'Université est un secteur essentiel, la présence sur le lieu de travail est notamment requise pour les catégories de motifs suivants :
 - Encadrement des TPs et labos en présentiel, non réalisables à distance
 - Ouverture des bibliothèques
 - Entretien, accueil, maintenance, surveillance des bâtiments
 - Travail de laboratoire et continuité de la recherche
 - Utilisation d'équipements non disponibles à domicile
 - Accès à des documents et dossiers non accessibles à domicile ou ne pouvant être rendus accessibles à distance pour des raisons de confidentialité
 - Arrêt potentiel de certaines activités règlementairement permises mais pour lesquelles les mesures sanitaires indispensables ne peuvent être correctement mises en place.

2.1.2. Implication et initiatives de la CFB dans la gestion de la pandémie

2.1.2.1. Organisation des dons d'EPIs au Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Le 16 mars 2020, le Recteur a contacté le Doyen de la FMV pour connaître l'étendue de ses stocks de masques de protection, suite au risque de pénurie, et dans quelle mesure la FMV pouvait en mettre à disposition du secteur des soins de santé, par solidarité.

Par ailleurs, le 18 mars, le CHU de Liège lançait un appel au don d'EPIs pour le personnel soignant (lunettes de protection, tabliers de protection à usage unique, combinaisons, gants jetables, etc.). La logicienne en biosécurité s'est occupée d'organiser la fourniture des dons de divers EPIs à usage unique (tels que combinaison, blouses de protection, blouses de vêlage, gants, charlottes, sur-chaussures et masques) au CHU.

Début avril 2020, il s'agissait de pallier à une pénurie de blouses opératoires, telle que relayée par le CHU.

Au total, la Faculté a fait don d'EPIs au CHU de Liège pour un montant de près de 30.000,00 EUR.

2.1.2.2. Rendu d'avis divers, transfert d'informations et recommandations

La logicienne en biosécurité a participé à deux comités de veille de la Faculté. Ce comité avait été mis sur pied en début de confinement et, sur base hebdomadaire, abordait divers aspects liés à la pandémie au sein de la Faculté :

- 08/05/2020 : point sur le déconfinement, avec impact sur le personnel et les étudiants (distribution de masques, gel hydro-alcoolique, etc.)
- 15/05/2020 : organisation de la 2^{ème} distribution de masques, matériel de désinfection (flacons individuels, sprays pour surfaces et matériel, distributeurs de gel hydro-alcoolique, etc.)

La CFB a été consultée pour avis et recommandations concernant divers aspects :

- **Désinfection** :
 - Information concernant les désinfectants efficaces contre le SARS-CoV-2
 - Avis concernant l'utilisation de Bacoban® et son efficacité vis-à-vis du SARS-CoV-2

- Protocole de désinfection des visières de protection
 - Désinfection des locaux, dont l'analyse de la pertinence de recourir à une décontamination par voie aérienne au peroxyde d'hydrogène via le Nocospray dans certains locaux (salles d'attente pour les clients à la CVU, cafeterias, etc.).
 - Protocole de désinfection des véhicules facultaires
 - Intervention auprès de l'ARI pour demande d'un processus de nettoyage/désinfection spécifique des locaux suite à des cas confirmés
- **Equipements de protection :**
- Organisation de l'approvisionnement de masques pour les étudiants en FMV et du dispatching des masques et des flacons individuels de solution hydro-alcoolique destinés au personnel.
 - Procédures d'obtention des équipements de protection et du matériel de prévention et de désinfection via le SUPHT + organisation d'un point-relais en FMV
 - Utilisation d'EPIs partagés (Bactériologie, Porcherie B42)
- **Procédures** et *tracing* en cas de cas positif :
- Rappel des procédures en cas de suspicion d'une infection au SARS-CoV-2
 - Aspects législatifs liés à l'isolement d'un cas confirmé
- Risque associé aux **surfaces** contaminées et durée de survie du virus sur différents matériaux
- Organisation des **travaux pratiques de bactériologie** (rentrée académique 2020-2021)
- **FePEX :**
- Non-utilisation du vestiaire, car, au vu du nombre d'étudiants transitant en temps normal via ce local, une gestion correcte des salopettes et des installations (nettoyage/désinfection des casiers après chaque groupe d'étudiants, etc.) logistiquement impossible à assurer.
 - Démarche pour l'installation d'un évier/lave-mains à proximité des lave-bottes, suite à la non-utilisation du vestiaire étudiants et pour assurer l'hygiène des mains.
 - Diffusion à tous les encadrants concernés des nouvelles mesures en place pour les activités étudiantes, suite à la condamnation du vestiaire :
 - Chaque étudiant devra amener son EPI personnel PROPRE et s'équiper avant d'entrer dans l'enceinte de la FePEX.
 - Avant le début de l'activité, et en fin d'activité, passage obligatoire par le lave-bottes et hygiène des mains, sous la supervision stricte des encadrants.
- « **Taux d'occupation** » **maximal des locaux** (sur base des consignes du Service Public Fédéral Emploi)
- **Anatomie** : suggestion de port des lunettes de sécurité par les étudiants lors des dissections (depuis plusieurs années, les étudiants de Bac 1 reçoivent en début d'année académique, entre autre, une paire de lunettes de sécurité via le SUPHT).

2.1.2.3. Logistique en lien avec les mesures de protection et de prévention

La logicienne en biosécurité a été impliquée directement et indirectement dans différents aspects logistiques liés à l'implémentation des mesures de protection et de prévention lors de la pandémie :

- Circulation des personnes – préparation de la session d'examens de janvier 2021 en mode hybride à la FMV :

- Marquage au sol et fléchage dans les amphithéâtres
 - Elaboration des plans de circulation des personnes pour les différents locaux d'examens
 - Installation de bornes de solution hydro-alcoolique et de piquets de balisage pour l'accès aux locaux d'examens
- Equipement de protection et matériel pour la désinfection des mains et des surfaces :
- Prospection du marché et commande de masques chirurgicaux pour l'Institution
 - Prospection du marché et commande de solution hydro-alcoolique pour l'Institution
 - Organisation, avec l'aide de l'Administration de la FMV, d'un point de retrait de matériel de protection et de prévention à la faculté (sprays de désinfectant, solutions hydro-alcoolique, masques chirurgicaux, etc.)
 - Identification des emplacements pour l'installation de bornes de solution hydro-alcoolique sur le site de la FMV
 - Organisation de la fourniture de masques pour les étudiants amenés à prester en clinique pendant les périodes de confinements

2.1.2.4. *Recommandations vis-à-vis de la tenue d'activités pratiques en présentiel au sein de la FMV lors du 2ème confinement (novembre-décembre 2020)*

Fin octobre 2020, suite au nouveau confinement imposé par les autorités, l'enseignement supérieur passe à nouveau en code rouge en Fédération Wallonie-Bruxelles, et seules les activités pratiques ne pouvant pas se tenir à distance sont autorisées en présentiel, moyennant le respect des gestes barrières et le port du masque. Vu l'évolution défavorable de la situation, seules les activités en clinique des Master 3 sont autorisées entre le 3 novembre et le 15 novembre.

La Faculté a immédiatement sollicité la CFB, pour avis et recommandations sur les modalités d'une reprise en présentiel des activités pratiques dès le 16/11/2020. Le Bureau de la CFB a proposé une approche standardisée afin de faciliter l'analyse de risque. Le processus d'analyse était le suivant :

- 1) Elaboration d'un tableau Excel pour la collecte des informations relatives à chaque activité concernée (Annexe 2).
- 2) Envoi du tableau Excel aux coordinateurs d'unités d'enseignements (UE) par la Vice-Doyenne à l'Enseignement => tout coordinateur d'UE souhaitant reprendre une/des activité(s) en présentiel a rempli une fiche par activité et l'a transmise à la logicienne en biosécurité.
- 3) Collecte des tableaux des secteurs souhaitant reprendre une/des activité(s) en présentiel => réception des données pour 9 secteurs :
 - a. Anatomie (VETE0464-2)
 - b. Autopsie (VETE2091-1 et VETE2100-1)
 - c. Biologie (BIOL2030-1)
 - d. Equine (VETE2084-1 et VETE2094-1)
 - e. Animaux de Compagnie (AC) (VETE2060 – examen général chien et VETE2086-D – chirurgie AC)
 - f. Physiologie (VETE2102-1 et VETE2105-A-a)
 - g. Porcine (VETE2061-1 – TPC Verrat)
 - h. Ruminants (VETE2061-1 - TPC sémiologie des animaux de production)
 - i. Statistiques (VETE0432 et VETE2111)
- 4) Compilation et consolidation des données, par secteur
- 5) Évaluation et élaboration de recommandations
 - a. Générales
 - b. Spécifiques

- 6) Présentation de la démarche, des résultats et des recommandations en réunion de la Commission Permanente Facultaire à l'Enseignement (CPFE) élargie

Sur base de l'analyse de risque, le Bureau de la CFB a émis une série de **recommandations générales** :

- Prise de température systématique à l'arrivée au TP ou à la clinique pour chaque étudiant
 - Etudiant refoulé si T°C > 37,0°C (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30105481/>)
 - Le Décanat a acquis 12 thermomètres suite à l'émission des recommandations
 - Support scientifique : étude CHU en cours de rédaction sur 573 patients confirmés positifs par PCR et 1.579 patients infirmés => OR fièvre = 3,66 (p<0,001) (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33705435/>)
 - Recommandation finalement abandonnée pour plusieurs raisons :
 - Refus de l'Institution
 - Échec en pratique (malgré succès en autopsie) si prise de température dès l'arrivée des étudiants, et qu'il fait froid à l'extérieur (problème de qualité du thermomètre ?)
- S'assurer du port correct du masque chirurgical
- S'assurer de la présence/mise à disposition de solution hydro-alcoolique
- Respect d'une distance physique de minimum 1,5m entre les personnes
- Etaler les heures d'arrivée des étudiants, si possible
- Nettoyage et désinfection systématiques de l'équipement et du matériel utilisés après chaque activité
- Aérer au maximum le local, même pendant l'activité, si possible (a minima selon la circulaire 7805 de la Fédération Wallonie Bruxelles) => ouvrir portes et fenêtres au maximum vu la possibilité de transmission par voie aérienne du virus dans des conditions particulières (<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/more/scientific-brief-sars-cov-2.html>)
- Durée de l'activité :
 - À limiter au maximum (cf circulaire de la Fédération Wallonie Bruxelles)
 - Si possible privilégier toute préparation préalable de l'activité en distanciel, afin de limiter la durée en présentiel
- Limiter l'occupation simultanée des locaux partagés (ex : locaux étudiants, cafétéria) et envisager un décalage des heures de table
- Non- ou faible pertinence de reprendre les activités de statistiques en présentiel (VETE0432 et VETE2111)
- Envisager la possibilité de développer une application pilote permettant de calculer un score de risque selon les signes cliniques (qui permettrait ou non d'accéder à l'activité) – cfr étude CHU en cours (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33705435/>)

Par ailleurs des **recommandations plus spécifiques** à certaines activités ont également été formulées, comme par exemple, dans le contexte de l'utilisation des véhicules facultaires, l'organisation des gardes en clinique (avec logement des étudiants sur site), etc. (Annexes 3a et b).

2.2. Cliniques grands animaux (Pôle Equin et Pôle Ruminants-Porcs)

2.2.1. Unité d'isolement grands animaux (classe 4)

L'unité d'isolement grands animaux (classe 4), pleinement fonctionnelle, a hébergé, durant l'année 2020, des patients équins, principalement atteints de gourme (*Streptococcus equi*) et de salmonellose. Le registre des patients hébergés dans l'unité est tenu à jour et disponible au secrétariat de la Clinique Equine.

A ce jour, aucun patient bovin/ruminant n'a encore dû être hébergé dans l'unité.

Les fumiers issus de patients atteints des maladies suivantes sont évacués via la filière des déchets B2 :

- Maladie règlementée (à déclaration obligatoire ou MDO) – exemple : salmonellose
- Risque de contamination environnementale
- Risque en matière de santé publique

La demande de financement introduite en 2019 pour rendre hermétique la passerelle d'évacuation des fumiers lorsque la filière B2 n'est pas requise n'a toujours pas abouti à ce jour.

Par ailleurs, la logisticienne en biosécurité a fait les démarches nécessaires auprès de l'ARI suite à un dysfonctionnement d'un des volets rapides.

2.2.1.1. Accès à l'unité d'isolement et à la chambre fraîche pour le stockage des cadavres par le boulevard de Colonster

En août 2020, la CFB a été sollicitée pour avis concernant l'adaptation de l'accès à l'unité d'isolement grands animaux (et à la future animalerie A1 du B44) en prévision de la remise en service du boulevard de Colonster par le Service Public de Wallonie (SPW). Les informations concernant les véhicules amenés à utiliser la zone ainsi que la définition de l'espace disponible (y inclus la position du rotoluve) ont été transmises par la Logisticienne en Biosécurité.

Une analyse se basant sur la nature et fréquence des mouvements, tant des animaux vivants que des fournitures, des cadavres et des déchets (dont les B2), a permis d'aboutir à la conclusion qu'il était nécessaire d'aménager une zone commune de manœuvres pour le B44 et le B41. Cet aménagement nécessitera une demande de permis qui inclura l'abattage du chêne à l'angle nord-ouest du B41 et une modification du relief.

Par ailleurs, une négociation entre le SPW et l'ARI est en cours concernant la remise en service du boulevard de Colonster, avec quelques impératifs tels que la surcapacité des boulevards en configuration 2x2 bandes, la restriction de la descente des véhicules à la bande de gauche et l'aménagement d'une piste cyclable sur la bande de droite.

Fin 2020, ce dossier était toujours en cours.

2.2.1.2. Avis sur le déplacement du bac à fumiers sous la passerelle

En juin 2020, l'ARI a contacté la logisticienne biosécurité dans le cadre d'un projet de voirie : il y avait un souhait de reculer le conteneur de collecte de la litière de la classe 4 (non destinée à être éliminée via la filière des déchets B2) le long de la façade tout en restant accessible pour la vidange. Ceci afin d'augmenter l'espace disponible entre le bâtiment et le boulevard, en vue de la future remise en service du boulevard de Colonster.

L'analyse de la demande a conclu que cette proposition aurait nécessité des aménagements tant au niveau de la passerelle qu'au niveau de la nouvelle localisation du conteneur. Cette option n'a donc pas été retenue.

2.2.2. Ventilation des Cliniques Equine et des Ruminants

En 2017, la Clinique Equine avait introduit auprès de la CFB une demande d'investigation de la ventilation en classe 3 (voir rapport d'activités CFB 2017). Sur recommandation de la CFB, un état des lieux global de la ventilation dans les Cliniques Equine et des Ruminants avait été réalisé en collaboration avec le Département de Gestion Vétérinaire des Ressources Animales. Les tests avaient révélé un manque d'entretien global des installations, des entrées d'air par ventilation mécanique souvent non fonctionnelles et des sorties d'air presque systématiquement inexistantes. Un dossier global, fruit d'une collaboration entre le DRA et la

CFB, avec des solutions concrètes, pratiques et abordables d'un point de vue financier avait été transmis à l'ARI en mai 2018. Après intervention de la firme Engie-Cofely sur les installations existantes (entretien, remplacement de certains moteurs, etc.), la situation ne s'était que très peu améliorée, et de plus, uniquement dans certains locaux (voir rapport d'activités CFB 2018). Engie-Cofely a étudié les possibilités permettant d'améliorer le système existant, sur base des besoins des deux cliniques.

Les travaux de rénovation devant être phasés, priorité a été donnée au B41 (Clinique Equine). Selon le planning transmis par l'Administration des Ressources Immobilières (ARI), les travaux commenceront début 2021.

2.2.3. Clinique Equine

2.2.3.1. *Désinfection des boxes ayant hébergé des patients atteints de « salmonellose » avec du Virkon*

Fin décembre 2019, plusieurs cas de salmonellose ont été enregistrés au sein de la Clinique Equine (cf rapport d'activités CFB 2019). Suite à cela, un nouveau protocole de désinfection des boxes ayant hébergé des chevaux atteints de salmonellose a été mis en place : il repose notamment sur une double désinfection au Virkon®.

La logisticienne biosécurité s'occupe de la gestion du stock facultaire de Virkon® et a transmis des informations quant à l'EPI nécessaire aux personnes réalisant l'opération de désinfection avec ce biocide (cf risque chimique).

Quelques cas de salmonellose ont encore été enregistrés en 2020.

2.2.3.2. *Alternative à l'utilisation de Sterillium® pour la désinfection des mains*

En septembre 2020, suite au contexte pandémique et à la pénurie de certains produits, la Clinique Equine s'est vue dans la nécessité de trouver une alternative à l'utilisation du Sterillium® pour la désinfection des mains. La logisticienne biosécurité a transmis toute une série d'informations sur d'autres produits alternatifs (gels et/ou solutions hydro-alcooliques) et leurs fournisseurs.

2.3. Clinique des Animaux de Compagnie - Imagerie

2.3.1. Sensibilisation à la gestion correcte des déchets contondants

Suite à des plaintes du personnel d'entretien (ISS), le service d'Imagerie a sollicité la logisticienne en biosécurité pour collaborer à un rappel de la gestion correcte des déchets contondants (lames de scalpel et aiguilles) via les conteneurs jaunes spécifiques. En collaboration avec l'UDI, des liens (notamment vers le site biosécurité facultaire) ont été ajoutés à la liste de liens utiles.

2.4. Département des Denrées Alimentaires

2.4.1. Avis concernant la réalisation des TPs Abattoir dans le BSL2 du B43bis

En début d'année académique, le DDA a sollicité la logisticienne en biosécurité pour avis, concernant la délocalisation d'un TP se déroulant habituellement en abattoir dans le BSL2 du B43bis. En effet, le contexte COVID avait rendu impossible les visites en abattoir pour les

activités d'enseignement. Ce TP consiste en une observation et manipulations d'organes de porcs et bovins par les étudiants. La rédaction d'une procédure écrite a été conseillée.

Origine des organes : foie, poumons, reins, cœur, trachée, thymus, mamelle et péritoine de porcs et bovins.

Transport des organes : depuis l'abattoir, dans une poubelle de catégorie 1, sachet fermé, puis transfert dans des boîtes en plastique étanche (1 boîte par organe) pour éviter tout écoulement – le transport est couvert par un document légal (AFSCA) permettant le transport de ces organes à des fins d'enseignement.

Matériel utilisé : un couteau utilisé par l'assistant (nettoyage savon/eau chaude + désinfection après l'activité)

EPI porté par les étudiants : blouse blanche, gants, manchettes et charlotte.

Gestion des déchets organiques : transport dans bac étanche jusqu'à l'Autopsie pour élimination via le clos d'équarrissage.

La CFB a rendu un avis favorable et a conseillé de privilégier l'alcool min. 70% pour la désinfection des surfaces et du matériel, pour son efficacité également contre le SARS-CoV-2 (puisque la délocalisation de l'activité est une conséquence du contexte COVID).

2.5. Ferme Pédagogique et Expérimentale (FePEX)

2.5.1. Surveillance des agnelages (contexte fièvre Q)

La logisticienne en biosécurité a été sollicitée par le directeur de la FePEX concernant la présence d'une étudiante enceinte (Master 1). Il a été rappelé que toute activité à la FePEX était interdite en cas de grossesse à cause du statut Fièvre Q.

Pour rappel, en 2016, le troupeau bovin de la FePEX a été confirmé comme étant infecté par *Coxiella burnetii*, l'agent de la Fièvre Q. Plusieurs mesures avaient été mises en place à l'échelle du troupeau. S'agissant d'une zoonose, des mesures additionnelles avaient été instaurées pour protéger la santé des personnes à risque (staff, étudiants et visiteurs), sur recommandation du médecin du travail (voir rapports d'activités CFB 2016 et 2017). Depuis lors, la situation s'est nettement améliorée : l'excrétion a diminué grâce notamment à la réforme des animaux fortement excréteurs.

Jusqu'à tout récemment, il y avait peu de circulation de *Coxiella* entre les espèces et les locaux. Il semble que la situation ait évolué défavorablement (PCRs positives sur des agneaux avortés). Un avis a été demandé sur les procédures/précautions particulières à mettre en place dans le cadre de l'activité de surveillance des agnelages. Le médecin du travail a émis plusieurs recommandations :

- Limiter le nombre de personnes présentes lors de ces agnelages, et notamment les étudiants, car leur entrée récente dans le milieu vétérinaire les expose plus particulièrement au risque de contracter la maladie.
- Écartement de toute personne enceinte de l'activité ainsi que les personnes atteintes de pathologie cardiaque ou immunodéprimée.
- Renforcement des mesures préventives pour les agents appelés à intervenir : port de gants, botte, vêtements de protection spécifiques, lunettes et masque contre les poussières et aérosols de catégorie FFP3.

2.6. Département de Morphologie et Pathologie

2.6.1. Autopsie

2.6.1.1. *Projet de rénovation de la salle d'autopsie*

Par le passé, la CFB a remis deux avis concernant la salle d'autopsie, à savoir :

- Rénovation du sol et du bas des murs de la salle – voir rapport d'activité 2017
- Aménagements en vue d'améliorer la procédure de dépôt des cadavres en Autopsie (suite à la réception des premiers cas de peste porcine africaine) – voir rapport d'activités 2019

Afin de construire le dossier de la manière la plus optimale possible, des visites d'autres salles d'autopsie (ARSIA et DGZ) ont été entreprises en janvier 2020. Ont pris part à ces visites : un ou plusieurs membre(s) du Département, des représentants de l'ARI et la logicienne en biosécurité.

- 09 janvier 2020 : visite de la salle d'autopsie de l'ARSIA (Ciney)
- 15 janvier 2020 : visite de la salle d'autopsie de la DGZ (Torhout)

Ces visites ont permis de mettre en avant les défauts de la salle d'autopsie de la FMV et d'envisager diverses solutions afin d'améliorer la biosécurité.

Visite de la salle d'autopsie de l'ARSIA

Environ 9.000 cadavres (avortons y inclus) sont autopsiés à l'ARSIA annuellement, qui incluent beaucoup de veaux, environ 300 bovins adultes et très peu de chevaux. Les principales mesures de biosécurité en vigueur sont :

- Accès distinct pour les camions
- Deux salles : une grande et une petite, utilisée en cas de crise (suspicion MDO)
- Caniveau en-dessous de chaque table.
- Système de palans sur rails qui amènent les cadavres au-dessus des tables
- Sol non glissant.
- Présence d'inox sur le bas des murs, sur une hauteur d'un peu plus d'1m
- Pédiluve : fosse avec solution désinfectante et grille dans le fond pour éviter de glisser
- Existence d'un frigo in et d'un frigo out
- Ventilation : plusieurs extracteurs au plafond, à distance régulière
- Staff : bottes antidérapantes (budget d'environ 200 EUR par paire)
- Après autopsie, carcasses découpées puis éliminées via les conteneurs du clos.
- Nettoyage et désinfection des salles :
 - Détergent = Kenosan®
 - Désinfectant = Virocid® (voire Virkon® si problème)
- Gestion des effluents liquides :
 - Collectés dans 3 citernes de rétention
 - Désinfection avec du Virocid®
 - Flore totale mesurée avant relargage dans les égouts

Visite de la salle d'autopsie de la DGZ

Nombre d'autopsies annuelles (2018) : environ 10.000 animaux investigués, dont 1.342 bovins, 1.221 porcs, 449 volailles, 44 nouveaux animaux de compagnie, 18 chevaux et quelques animaux de compagnie « conventionnels ».

Des travaux ont été entrepris pour rénover le bâtiment et créer une annexe (l'AFSCA demandait deux salles). Pendant la durée des travaux (plusieurs mois), les autopsies se sont poursuivies grâce à l'installation d'une bâche en plastique pour cloisonner.

D'après le responsable, la salle d'autopsie s'est vu imposer un niveau de biosécurité **BSL2**, car en plus des autopsies, il y a transfert d'échantillons.

Infrastructures :

- Petite salle annexe
- Local adjacent avec hotte chimique pour processing des échantillons (utilisation de formol)
- Carrelage sur une hauteur de 3 m
- Lumière naturelle privilégiée
- Ventilation : extracteurs en toiture (pour éviter le problème d'odeurs), entrée d'air naturel, pas de filtres HEPA
- Local d'autopsies en dépression
- Effluents liquides :
 - Un seul sterput pour toute la salle, qui débouche sur un dégraisseur => décantation dans le tank de rétention
 - 2 *kill tanks* de 5.000 litres chacun
 - Traitement acide (H_2SO_4 40%) – base (NaOH 30%) en cas de problème (crise)
 - Mesure pH avant relargage vers les égouts
- Tables fixes (certaines en pierre), dont deux à hauteur variable, avec récolte directe des liquides d'écoulement via un siphon.
- Station de lavage à l'extérieur de la salle.
- Éclairage général : tubes lumineux
- Devenir des cadavres après autopsie : frigos du clos d'équarrissage (grands cadavres déposés dans grands bacs)
- **Nettoyage et désinfection locaux :**
 - Produits : Eco Des[®], RBS 50[®] (détergent) et Virocid[®]
 - Nettoyage à haute pression puis désinfection avec un jet de pression inférieure
 - Pas d'utilisation systématique d'eau chaude

Bilan suites aux visites et redéfinition des besoins

Suite à ces visites et à une réunion récapitulative avec l'ARI, les besoins ont été redéfinis : les travaux ne se limitent pas à un simple remplacement du sol mais l'outil nécessite une rénovation complète car il devenu vétuste. Différents points sont à considérer :

- Chauffage
- Adaptation de la ventilation (pour éviter les odeurs)
- Éclairage (suite à la construction du bâtiment de liaison)
- Circulation du staff
- Réseau d'égouttage : les visites à l'ARSIA et à la DGZ ont fourni des solutions techniques et mis en lumière les défauts de notre système actuel => collecte des effluents liquides :
 - Tous les tuyaux aboutiront dans un seul
 - Possibilités et faisabilité d'installer directement (ou ultérieurement en s'assurant de réunir les conditions pour une installation ultérieure éventuelle) un ou plusieurs tank(s) de décontamination
- Nécessité de tables fixes avec système de collecte directe des fluides contaminés.
- Nécessité de palans pour amener les grands cadavres sur les tables fixes

En raison des interconnexions de cette rénovation avec le projet FARAH1, et la future construction du bâtiment de liaison entre les bâtiments B43a et B43bis, il a été convenu, d'un commun accord entre les utilisateurs et l'ARI, de coordonner ce projet de rénovation avec les travaux du bâtiment de liaison. Ces derniers ont commencé début juin 2020 seulement suite au contexte pandémique.

Collecte des effluents et réseau d'égouttage

La CFB avait suggéré de profiter de la réfection des sols pour améliorer la gestion des effluents. La création d'un réseau séparatif sur lequel une ou des cuve(s) tampon(s) seraient installées a été recommandée. Cette/ces cuve(s) permettrai(en)t le stockage temporaire des effluents, voire leur non-relargage à l'égout, en cas de crise (suspicion de MDO justifiant le traitement des effluents et leur pompage).

Une réflexion sur l'amélioration des conditions d'évacuation des effluents contaminés de la salle d'autopsie avait été entamée en 2019, avec l'ARI. En effet, jusqu'à ce jour, les seules contraintes environnementales imposées à l'Autopsie pour la gestion des effluents correspondent aux conditions abattoir, à savoir un dégrillage de 6 mm (législation ESB) (toute fraction de taille supérieure à 6 mm part dans le bac pour l'équarrissage). A ce jour, les effluents ne subissent aucun traitement particulier et aucun contrôle n'est réalisé.

L'A.R. du 3 août 1976 sur le déversement des eaux usées – article 19 stipule que : « les eaux usées ne peuvent présenter un danger pour le personnel d'entretien des égouts et des installations d'épuration ». Actuellement, ces eaux usées sont considérées comme sans danger, sur base de 2 critères :

- Facteur de dilution des agents pathogènes
- Nettoyage et désinfection journaliers de la salle => désinfectant dans les effluents

L'ARI a procédé à des vérifications du réseau d'égouttage dans le courant de l'année 2020, et a mis en avant l'absence de système de dégraissage, tel qu'imposé normalement pour les abattoirs. Les effluents de la fosse réfrigérée, quant à eux, se déversent directement dans l'égout.

Le rapport de l'étude d'incidence réalisée dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de la FMV n'a rien imposé en matière de gestion des effluents. Des avaloirs avec un grillage de maximum 6 mm (imposé dans le permis à venir pour la salle d'autopsie et déjà imposé actuellement pour la fosse climatisée), et des chambres de visite (indispensables pour la maintenance) devront être prévus.

Selon les normes régionales relatives aux effluents, et après plusieurs interactions du SUPHT avec l'AIDE, aucune norme de rejet spécifique n'est imposée pour le B43 ou la salle d'autopsie. Un point de contrôle devra néanmoins être prévu.

L'ARI a par ailleurs demandé une pré-étude du traitement des effluents au Département des Sciences et Gestion de l'Environnement à Arlon. Un rapport a été rédigé peu avant la fin de l'année 2020.

Ce volet « gestion des effluents » était toujours à l'étude fin 2020.

2.7. Etudiantes enceintes et cursus de médecine vétérinaire

Au cours de l'année 2020, la logisticienne en biosécurité a été sollicitée par l'Apparitorat de la Faculté dans le cadre de la grossesse d'une étudiante Master 1, juste avant le début de la pandémie. Des mesures préventives ont été mises en place, sur base de l'avis du médecin du travail, qui reposaient principalement sur l'écartement de l'étudiante de toute activité à la FePEX.

Fin 2020, la procédure « protection de la maternité » pour les étudiantes en cours d'actualisation (cf Rapport d'activités 2019) était toujours en cours de validation auprès du Service Juridique.

Vu que les conséquences au niveau académique des mesures de prévention proposées restent une décision facultaire, et que les décisions peuvent varier en fonction des

départements, la CFB a suggéré que cette procédure, une fois finalisée et validée, soit mise à l'ordre du jour d'un prochain CF afin d'adopter une approche commune.

2.8. Avis CFB – aspects enseignements du projet FARAH

La logisticienne en biosécurité continue à être sollicitée par l'ARI pour suivre les aspects relatifs aux projets FARAH. Pour rappel, ces deux projets ont des implications pour les activités d'enseignement :

- FARAH 1 :

- Création d'une voirie à l'arrière du B43, avec construction d'un rotoluvé en dur
- Nouveau bâtiment de liaison entre le B43a et le B43bis, avec, entre autre :
 - Aménagement d'un vestiaire pour la salle d'autopsie
 - Aménagement d'une salle pour les autopsies aviaires

Le projet d'aménagement d'un centre de TP infectieux qui regrouperait les activités pratiques du DMI (Bactériologie, Mycologie-Parasitologie et Virologie) et les TP de Microbiologie des Denrées Alimentaires au B44 était toujours en suspens fin 2020, faute de budget disponible.

- FARAH 2 :

- Différents aménagements dans les Cliniques Equine et des Ruminants, et dans la Porcherie, dont la réfection des sols
- Aménagement d'un nouveau sas sanitaire pour la Porcherie
- Aménagement d'une animalerie A1 dans les anciens locaux d'hospitalisation de la Clinique des Petits Animaux (B44)

2.8.1. FARAH 1

L'année 2020 a vu le début des travaux du bâtiment de liaison entre le B43a et le B43bis. Comme mentionné plus haut, le début des travaux était initialement prévu pour avril 2020, mais il a été repoussé au mois de juin en raison de la pandémie.

2.8.2. FARAH 2

L'année 2020 a vu l'aménagement de la nouvelle animalerie A2 au B42, dans les locaux occupés auparavant par la Clinique Aviaire.

3. Organisation d'événements – initiatives ponctuelles

3.1. 8^{ème} *Biosecurity Day*

Le 8^{ème} *Biosecurity Day*, organisé conjointement par le SUPHT et la CFB, s'est tenu le 28 janvier 2020.

L'événement a été organisé sur une journée entière et avait pour thème : « **la biosécurité sur le terrain** ». Un des exposés était en anglais. Le programme est détaillé dans l'Annexe 4. La journée s'est articulée autour de présentations théoriques le matin, et de plusieurs ateliers pratiques en parallèle l'après-midi. Afin de cibler les trois secteurs principaux de la CVU, trois conférenciers sont venus partager leur expérience pour leur(s) espèce(s) de prédilection :

- Le **Prof. Jason STULL** – *Assistant Professor, Department of Veterinary Preventive Medicine, Ohio State University (USA) and Department of Health Management, Atlantic Veterinary College, University of Prince Edward Island (Canada)* : [Everyday biosecurity in small animal practices](#).
- Le **Dr Marie DELERUE** – DMV, Pôle Développement, Innovation et Recherche/Expert Sanitaire à l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE) – et l'**Ir Camille VERCKEN** – Equiways S.A. (France) : [Biosécurité en pratique équine](#)
- Le **Dr Jean-Philippe DEMONTY** – DMV, Vet-Solutions, Herve : [Biosécurité en pratique rurale – retour d'expérience](#)

Plusieurs ateliers interactifs se sont déroulés en parallèle au cours de l'après-midi:

- Le **Prof. Jason STULL** – [Everyday biosecurity in small animal practices](#).
- Le **Dr Marie DELERUE** et l'**Ir Camille VERCKEN** – [Biosécurité en pratique équine](#)
- Le **Dr Jean-Philippe DEMONTY** – [Biosécurité en pratique rurale](#)
- **Stana GRUBISIC** (*Responsable Biosécurité Adjointe pour l'ULiège*) – [Transport d'échantillons à risque biologique](#)

Cette journée s'est terminée par une session de mise en commun des différents ateliers, et une séance de questions-réponses. L'événement a rassemblé 108 participants : personnel de la FMV, étudiants de Master 3 (option animaux de production), des membres d'organismes officiels (AFSCA, ARSIA, Inovéo), Zone pompiers NAGE, firmes pharmaceutiques et deux vétérinaires praticiens.

Les proceedings de l'événement, ainsi que des conférences antérieures, sont accessibles en ligne [<https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/generale/biosecurity-days.php>].

3.2. Fourniture d'équipements de protection individuelle aux étudiants de la Faculté de Médecine Vétérinaire dans le cadre des activités pratiques liées à l'enseignement (deux premiers cycles)

3.2.1. EPIs pour l'année 2020

Pour l'année civile 2020, un budget d'un peu plus de 51.000 EUR TVAc, dégagé sur le budget *Risk Management* géré par le SUPHT, a permis d'acquérir les EPI jetables des étudiants de baccalauréat et de master. Ce budget, engagé fin 2019, devait couvrir les besoins en EPI pour toute l'année civile 2020.

Les commandes ont été lancées fin novembre 2019 et les livraisons effectuées en décembre 2019 et janvier 2020, soit directement dans le département concerné (commandes concernant un seul département ou service), soit auprès de la logisticienne en biosécurité, soit au Pôle Ruminants-Porcs (B42) pour les volumes plus conséquents. En janvier 2020, les fournitures ont été reconditionnées puis dispatchées vers les différents Départements.

3.2.2. Contexte de la pandémie de COVID-19

Suite aux deux confinements et à la nette réduction des activités pratiques, les quantités d'EPIs consommés en 2020 ont été bien moindres que lors des années antérieures. Cette consommation réduite a permis de compenser les dons d'EPIs au CHU de Liège en début de pandémie, suite à la pénurie de nombreux EPIs. De plus, le réapprovisionnement en cours d'année académique a posé problème pour plusieurs raisons :

- Problèmes de pénurie pour la plupart des EPIs utilisés à la Faculté et délais de livraison très importants (jusqu'à 6 mois pour certains articles)
- EPIs réservés en priorité au secteur des soins de santé (hôpitaux, maisons de repos, etc.)
- Principe de l'allocation mensuelle imposé à plusieurs fournisseurs par les autorités nationales, pour les secteurs « non prioritaires » : elle correspondait au 1/12^{ème} de ce qui avait été commandé l'année antérieure.
- Prix exorbitants comparés au budget disponible

Le tableau ci-dessous reprend les budgets engagés par la FMV et le SUPHT (budget *Risk Management*) depuis le début de l'opération.

Année	SUPHT (TVAc)	FMV (TVAc)	Total (TVAc)
2013	28.434,55 €	12.000,00 €	40.434,55 €
2014	28.562,22 €	12.000,00 €	40.562,22 €
2015	47.296,43 €	0,00 €	47.296,43 €
2016	52.346,10 €	0,00 €	52.346,10 €
2017	60.204,32 €	0,00 €	60.204,32 €
2018	46.895,92 €	0,00 €	56.701,96 €
2019	60.291,74 €	0,00 €	60.291,74 €
2020	51.269,60 €	0,00 €	51.269,60 €

Les EPIs manquants (suite aux dons) ont donc été recommandés de manière aléatoire, en plus petites quantités (cf allocations mensuelles) et selon les stocks disponibles.

Une demande d'un budget plus important a été réintroduite fin 2020 afin d'équiper les étudiants pour l'année 2021, suite aux hausses de prix spectaculaires.

4. Enseignement et formation continue en Biosécurité

4.1. Site internet biosécurité de la FMV

Avec l'aide de l'atelier multimédia de la FMV, le site internet Facultaire dédié à la biosécurité continue à être mis à jour régulièrement. Il est consultable par tout public sans limitation d'accès, en version française et anglaise, à l'adresse suivante : <https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/>. Ce site est également un support de cours pour les étudiants.

Les pages de certains secteurs étaient en cours de révision en 2020, dont celle dédiée au secteur animaux de compagnie.

Par ailleurs, comme mentionné plus haut, dès début mars 2020, une page « COVID-19 » a été ajoutée au site. Cette page spéciale reprenait toute une série d'informations relative à la COVID-19, aux mesures en vigueur au sein de l'Institution et aux infections par le SARS-CoV-2 rapportées chez les animaux domestiques et sauvages. Elle est accessible via le lien suivant : <https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/generale/COVID-19.php>.

4.2. Encadrement de travaux de fin d'études et de thèses de doctorat

Dans le cadre de son travail de fin d'étude, **Melle Maria PEZAVANT**, étudiante de Master 3 (promoteur : Humblet M-F et co-promoteur : Guyot H) a été associée dès la rentrée académique 2020-2021 au projet « *COVID-19 tracing dogs* », né d'une collaboration entre la Faculté Vétérinaire de Liège, via le Prof. Hugues Guyot, à l'initiative du projet, et celle de Gand.

En 2020, elle a participé très activement à la réalisation des prélèvements sur les patients lors de la 2^{ème} vague de la pandémie, à leur dispatching, à la formation des chiens de détection, aux réunions du groupe de travail, etc.

Elle défendra son TFE en juin 2021.

En marge des travaux de la thèse de doctorat du **Dr Véronique RENAULT**, une étude observationnelle de la compliance des gestes barrière en regard de la COVID-19 a été menée.

4.3. E-campus – cours d'«Epidémiologie vétérinaire, analyse de risques, biosécurité et bonnes pratiques vétérinaires»

Le cours de biosécurité, maintenant associé au cours d'Epidémiologie Vétérinaire, Analyse de Risques et Bonnes Pratiques Vétérinaires (code VETE2059-1) fait toujours partie du programme de Bac 3. La partie « biosécurité et bonnes pratiques vétérinaires » du cours compte 2 heures de cours théoriques et 30 heures de travaux dirigés (sur e-Campus, étroitement liés au Manuel Biosécurité et au site internet biosécurité de la FMV).

L'épreuve finale s'est déroulée en distanciel (vu le contexte pandémique), sous la forme de QROCs. Elle comportait des questions relatives au cours dispensé avec 80% des questions en français et 20% des questions en anglais. Au cours de l'année académique 2020-2021, le cours a également été dispensé à l'UNamur et l'UCLouvain.

4.4. Manuel de biosécurité – *biosecurity standard operating procedures*

Le processus de mise à jour du Manuel « *Biosecurity SOPs applied to the Faculty of Veterinary Medicine, Liège University* » a été finalisé début 2019, dans le cadre de la démarche d'assurance qualité. Il a été validé par la CFB, les autorités facultaires et universitaires ainsi

que le SUPHT. De nouveaux chapitres ont été rajoutés (voir rapport d'activités CFB 2019). Il est disponible en ligne via le lien suivant : <https://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/generale/medias/PDFs/Manuel Bios SOPs Final.pdf>.

Chapitre « Scénarios de crise »

Comme spécifié dans le rapport d'activités 2019, un nouveau chapitre « scénarios de crise » est en cours d'ajout dans le Manuel. Ces scénarios seront développés vis-à-vis de plusieurs maladies modèles, à caractère épidémique et/ou zoonotique. Ils développent les mesures à mettre en place au sein de la FMV jusqu'à la prise en main de la gestion de crise par l'AFSCA dans le cas des MDO.

Les premiers scénarios étaient en cours de rédaction ou validation fin 2020 :

- Animaux de production – porcs : peste porcine africaine (en cours de validation)
- Petits animaux : calicivirus félin virulent systémique (en cours de validation)
- Chevaux + aspect zoonotique : fièvre du Nil occidental (en cours de rédaction)

4.5. Master GIRISS

Le Président de la CFB et la logisticienne biosécurité sont tous deux co-titulaires du cours « **Biosecurity: a pillar of prevention strategies of zoonoses in the Global South** » (GIRI0005-1) dans le cadre du master de spécialisation en Gestion Intégrée des Risques Sanitaires dans les pays du Sud (GIRISS). Ce cours consiste en 4 heures de cours théorique et 20 heures de TD ; il a été dispensé, en anglais et en visioconférence (vu le contexte COVID), durant le premier quadrimestre de l'année académique 2020-2021.

D'horizons et de domaines divers (Médecine Humaine, Agronomie et Médecine Vétérinaire), les participants ont été amenés, dans le cadre des TDs, à élaborer un mini-projet d'implémentation de la biosécurité dans le contexte de leur pays d'origine et secteur d'activités. Les sujets présentés étaient les suivants :

- *Suggestion of biosecurity plan for honey houses in Antananarivo*
- *Strategy to increase viral load suppression in order to stop HIV transmission among HIV patients on ART in Catholic Medical Mission Board network*
- *Development of a Biosecurity Checklist for Clinical Laboratory Assessment and Monitoring in Cameroon: A pilot Study*
- *The implication of biosafety and biosecurity in HIV*
- *Efficacy of e learning as a biosecurity sustainability tool among Veterinarians in Cameroon*
- *Biosecurity practices in small-scale pig farms in Hung Yen and Nghe An, Vietnam*
- *Seroprevalence of Newcastle in georeferenced Poultry farms in the Province of Artibonite*
- *Biosecurity measures in a quarantine area of Havana, Cuba: Assessment of practices, attitudes and behavior*
- *Assessment of the implementation of biosecurity measures related to COVID-19's outbreak in Burkina Faso*
- *Assessment of biosecurity measures in public hospitals in Rwanda - Case study: University Teaching Hospital of Kigali*
- *Assessment of the level of biosecurity in the slaughter houses of Eastern Democratic Republic of the Congo for the prevention and control of Brucellosis in both human and livestock*
- *Biosecurity practice in Gondar Abattoir and its implication for the prevention of zoonotic food borne diseases (specifically campylobacter in Poultry), Gondar Ethiopia*
- *Biosecurity level and the emergence of foodborne diseases in abattoirs in Cameroon*
- *The rise of Listeriosis in Spain: Causes, consequences and preventive measures*

Les participants ont été évalués lors du dernier cours dans le cadre d'une présentation orale de leur mini-projet.

5. Divers

5.1. Vaccination antirabique du personnel des cliniques à risque

Depuis la rentrée 2015, la vaccination antirabique continue à être proposée systématiquement aux membres du personnel (assistants et internes de clinique) nouvellement engagés dans les cliniques considérées comme à risque (Clinique des Animaux de Compagnie, Clinique Equine, Clinique des Ruminants), et ce, en début d'année académique.

5.2. Inventaire des détergents et désinfectants utilisés à la FMV

En collaboration avec les Services Généraux de la Faculté, la CFB a procédé à un inventaire de l'utilisation et de l'acquisition des détergents et désinfectants utilisés à la Faculté, i.e. les produits utilisés pour les surfaces, dans les pédiluves et pour la désinfection par voie aérienne. Cette opération avait pour but d'avoir une vue d'ensemble de la situation (sur base annuelle).

Plusieurs informations étaient demandées :

- Département
- Pôle CVU (si d'application)
- Unité/Service
- Budget d'imputation (Clinique / FMV-Services Généraux / Recherche / Service)
- Nom commercial du produit
- Fournisseur
- Référence du fournisseur
- Conditionnement (litres ou ml)
- Nombre de conditionnements commandés ou utilisés par an (afin d'avoir une idée de la consommation annuelle)
- Prix HTVA par conditionnement
- Utilisation (Clinique / Recherche / Enseignement)
- Remarques éventuelles

La collecte des données a été finalisée fin novembre 2020. L'étape ultérieure consistera en la consolidation des données et leur analyse.

5.3. Visites des lieux de travail SUPHT – COHEZIO

La logisticienne en biosécurité assure régulièrement les visites des lieux de travail aux côtés du conseiller en prévention-médecin du travail délégué par COHEZIO pour la Faculté. Elle s'occupe de l'aspect biosécurité lors de visites impliquant des activités pratiques étudiantes. Les secteurs ci-dessous ont été visités en 2020 :

- 07 janvier 2020 : Physiologie et Médecine Sportive (B42)
- 12 mars 2020 : Porcherie (B42) – anesthésie des porcelets à l'isoflurane
- 07 octobre 2020 : postes de travail des maréchaux-ferrants et de 2 techniciens de la CVU (Clinique Equine et Clinique des Animaux de Compagnie)
- 09 octobre et 08 décembre 2020 : Pôle Ruminants-Porcs

Le nombre de visites réalisées en 2020 a été moindre que les autres années, suite au contexte COVID-19.

5.4. Publication scientifique sur le contrôle des vecteurs dans la Revue Scientifique et Technique de l'OIE

Le nouveau chapitre rajouté dans le Manuel SOPs biosécurité a fait l'objet d'un projet de publication en 3 parties dans la Revue Scientifique et Technique de l'OIE, en collaboration avec le Prof. Bertrand Losson. L'article a été resoumis en 2020, sous la forme d'une série de 3 papiers, et est intitulé « *Integrated management of blood-feeding arthropods in vet teaching facilities* » :

- Part 1 : *Overview of blood-feeding arthropods of interest in Western Europe*
- Part 2 : *Overview of control methods against adults and immature stages*
- Part 3 : *Proposition of a coherent and affordable control plan*

5.5. Publications scientifiques

Le Bureau de la CFB a participé à plusieurs publications scientifiques dans le domaine de la biosécurité :

- Renault V, Lomba M, Delooz L, Ribbens S, **Humblet MF**, **Saegerman C** (2020) Pilot study assessing the possible benefits of a higher level of implementation of biosecurity measures on farm productivity and health status in Belgian cattle farms. *Transbound. Emerg. Dis.* 67(2): 769-77. doi: 10.1111/tbed.13396.
- Damiaans B, Renault V, Sarrazin S, Berge AC, Pardon B, **Saegerman C**, Dewulf J (2020) A risk-based scoring system to quantify biosecurity in cattle production. *Prev. Vet. Med.* 179: 1049921. doi: 10.1016/j.prevetmed.2020.104992
- Renault V, Damiaans B, **Humblet MF**, Jiménez Ruiz S, García Bocanegra I, Brennan ML, Casal J, Petit E, Pieper L, Simoneit C, Tourette I, van Wuyckhuise L, Sarrazin S, Dewulf J, **Saegerman C** (2020) Cattle farmers' perception of biosecurity measures and the main predictors of behaviour change: the first European-wide pilot study. *Transbound. Emerg. Dis.* 22. doi: 10.1111/tbed.13935

6. Perspectives et tâches futures

6.1. Contrôle du respect des règles de biosécurité dans les cliniques et zones consacrées à l'enseignement

6.1.1. Visites des lieux de travail SUPHT – COHEZIO

La logisticienne en biosécurité continuera à assurer régulièrement les visites des lieux de travail aux côtés du conseiller en prévention-médecin du travail délégué par COHEZIO pour la Faculté.

6.1.2. Audits internes biosécurité

Les audits internes de biosécurité se poursuivront au sein de la FMV. A court terme, une personne ressource par Pôle/Département sera désignée afin d'assurer les audits ultérieurs idéalement annuels, au minimum, au sein de chaque pôle ou Département (autocontrôle).

Des audits « externes », assurés occasionnellement par la logisticienne en biosécurité, permettront de s'assurer du bon déroulement des processus (validation externe de l'autocontrôle).

6.2. Enseignement

6.2.1. Fascicule « biosécurité dans les cliniques » à destination des étudiants

Le projet de fascicule biosécurité destiné aux étudiants sera poursuivi. Il compilera les règles et comportements à respecter en clinique ainsi que lors des activités pratiques. Il s'agira d'un résumé du manuel de biosécurité de la FMV et du site internet, qui pourra être également distribué à tout nouvel arrivant (internes, résidents, etc.).

6.2.2. Site internet biosécurité

La mise à jour des différents secteurs sera poursuivie, car les activités évoluent constamment. D'autres liens vers des ressources extérieures seront inclus, comme par exemple les maladies vectorielles (et lutte contre les vecteurs). Le projet de formulaire de déclaration interne d'incident sera poursuivi.

6.3. Divers

6.3.1. Projets FARAH

La CFB, par l'intermédiaire de la logisticienne en biosécurité, continuera à suivre les projets FARAH1 et FARAH2, pour consultation lorsque des avis biosécurité sont demandés.

6.3.2. Projet de rénovation de l'autopsie

En 2021, la logisticienne en biosécurité continuera à suivre le projet de rénovation de la salle d'autopsie concernant les aspects biosécurité.

6.3.3. Libre circulation des chiens sur le site de la FMV et de la FEPEX

La problématique de libre circulation des chiens sur le site facultaire n'est toujours pas résolue, et ce, malgré l'interdiction d'amener son animal de compagnie sur son lieu de travail figurant dans les règlements de travail de l'ULiège.

6.3.4. Transport de matériel biologique

En termes de transport de matériel biologique (échantillons de sang, cadavres ou parties de cadavres, etc.), la législation est très complexe car elle fait intervenir plusieurs réglementations (transport de matières dangereuses par route, réglementation sur les sous-produits animaux et législation bien-être s'il s'agit d'animaux vivants). Un état des lieux, par secteur d'activité de la FMV, sera réalisé, en vue d'harmoniser les conditions de transport et d'aboutir à un arbre décisionnel unique pour la FMV (voir rapport d'activités CFB 2019).

6.3.5. Scénarios de crise et exercice de gestion de crise

La rédaction des scénarios de crise vis-à-vis de plusieurs maladies modèles sera poursuivie.

6.3.6. Surveillance de l'antibiorésistance en clinique

La réflexion quant à l'implémentation d'un suivi périodique de l'antibiorésistance va se poursuivre, afin d'aboutir rapidement à une mise en place dans les secteurs concernés.

6.3.7. Audit entomologie au niveau facultaire

L'identification des zones à risque (*mapping*) au sein de la faculté (bacs d'eau, etc.), notamment en termes de présence d'œufs et larves de moustiques, permettra de cibler directement les zones à assainir si un foyer d'une maladie vectorielle se déclarait.

6.3.8. Entretien du linge professionnel en FMV

A la demande du Doyen de la FMV, la logisticienne en biosécurité procédera à un inventaire des modes d'entretien du linge professionnel du personnel, à l'échelle de la Faculté, en distinguant, dans la mesure du possible, et si d'application : enseignement, activité clinique et recherche.

6.3.9. Manuel de Biosécurité

Dans le futur, une version neutre du Manuel de Biosécurité de la Faculté sera également proposée, qui pourra servir de modèle pour d'autres facultés vétérinaires.

Une traduction en français des paragraphes spécifiquement destinés au personnel technique et ouvrier pourrait être envisagée.

Par ailleurs de nouveaux chapitres y seront inclus.

7. Annexes

Annexe 1 : COVID-19 - fonctionnement général de l'ULiège en fonction du code couleur (rentrée septembre 2020)

COVID-19		Fonctionnement général ULiège en fonction du code couleur	
Mise à jour le : 31/08/2020 après le CCB-PPT			
CODE COULEUR EN VIGUEUR A PARTIR du 1er septembre 2020		JAUNE	
		Niveau VERT	
<i>Niveau de transmission</i>			
Etat de la transmission		Un vaccin est disponible et/ou il existe une immunité de groupe	
Etat des contacts		Tous les contacts peuvent avoir lieu. L'hygiène des mains reste nécessaire	
<i>Réglementation en vigueur</i>			
Normes fédérales applicables			
Normes CFWB applicables			
Autres normes applicables			
<i>Présence dans les bâtiments</i>			
Etudiants		Présence autorisée SANS restrictions	
Personnel		Travail à domicile selon les normes habituelles	
Sous-traitants		Accès à tous selon les conditions contractuelles	
Fournisseurs		Accès à tous selon les conditions contractuelles	
Aménagement salle de cours			
≤ 50 personnes		Selon plan d'occupation normal	
[51,200] personnes		Selon plan d'occupation normal	
> 201 personnes		Selon plan d'occupation normal	
Laboratoire et salle de TP		Selon plan d'occupation normal	
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine, etc.)		Libre	
Bibliothèques et salle d'études		Accès pour tous	
Lieux de stage		Libre	
Réunions entre membres du personnel (participation éventuelle d'invités pouvant être identifiés)		En présentiel	
Colloques/conférences		Selon réservation normale	
Aération		Aération habituelle	
Catering colloque/conférence		Libre	
Restaurant & cafétéria		Activités sans restrictions	

COVID-19

Fonctionnement général ULiège en fonction du code couleur

Mise à jour le : 31/08/2020 après le CCB-PPT

CODE COULEUR EN VIGUEUR A PARTIR du 1er sept

JAUNE

Niveau JAUNE

Niveau de transmission

Etat de la transmission	On constate une transmission du virus limitée . Une vigilance accrue est recommandée
Etat des contacts	Les contacts entre les porteurs potentiels sont limités . Les contacts sur le plan fonctionnel peuvent continuer sous réserve des mesures de sécurité applicables

Réglementation en vigueur

Normes fédérales applicables	Arrêté ministériel du 30 juin 2020 et ses modifications (e.a. 22 août 2020), normes HORECA et activités
Normes CFWB applicables	Circulaire 7702-Enseignement supérieur : Protocole année académique 2020-2021
Autres normes applicables	Néant

Présence dans les bâtiments

Etudiants	Enseignement présentiel moyennant respect: maximum 75 % des étudiants présents sur le campus + mesures de prévention COVID-19
Personnel	Travail à domicile encouragé. Si présentiel : port masque obligatoire dans les lieux intérieurs accessibles au public et quand distance 1,50 m ne peut pas être maintenue + mesures de prévention COVID-19. <u>Le port de l'écran facial en remplacement du masque est toléré pour l'enseignant durant la dispense de son cours lorsque la distanciation sociale de 1,50 m ne peut pas être maintenue</u>
Sous-traitants	Accès à tous selon les conditions contractuelles et respect des mesures de prévention COVID-19
Fournisseurs	Accès à tous selon les conditions contractuelles et respect des mesures de prévention COVID-19
Aménagement salle de cours	
	≤ 50 personnes port masque obligatoire + distance 1 m
	[51,200] personnes port masque obligatoire + distance 1 m ou 1 place/2
	> 201 personnes port masque obligatoire + distance 1 m ou 1 place/2
Laboratoire et salle de TP	Pleine capacité autorisée avec port du masque obligatoire + désinfection matériel et surfaces <u>sous la responsabilité du gestionnaire de laboratoire ou de TP</u>
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine, etc.)	Respect des règles d'application dans le secteur d'activité
Bibliothèques et salle d'études	Port masque obligatoire + désinfection matériel+ distance 1 m
Lieux de stage	Prescrits du lieux du stage
Réunions entre membres du personnel (participation éventuelle d'invités pouvant être identifiés)	En présentiel avec un maximum de 100 personnes + respect des mesures de prévention COVID-19 (e.a. port masque quand distance 1,50 m ne peut pas être maintenue)
Colloques/conférences	ACCORD PREALABLE DES AUTORITES NECESSAIRE - En présentiel avec un maximum 200 personnes et respect des mesures de prévention COVID-19 (e.a. port du masque ET 1,50 m de distance) - Horaire décalé - Listing complet des participants à l'issue de la manifestation conservé par l'organisateur
Aération	Aération toutes les 1h30' + sur le temps de midi (plages de cours de 2 X 1h30' le matin et de 2 X 1h30' l'après-midi)
Catering colloque/conférence	Maximum 50 personnes assises, 10 personnes maximum par table - Respect des normes HORECA par le prestataire
Restaurant & cafétéria	Ouverture de certains restaurants et cafétérias - Respect des normes HORECA en vigueur + masque obligatoire avant et après repas + 10 personnes maximum par table + privilégier extérieur

COVID-19

Fonctionnement général ULiège en fonction du code couleur

Mise à jour le : 31/08/2020 après le CCB-PPT

CODE COULEUR EN VIGUEUR A PARTIR du 1er

JAUNE

Niveau ORANGE

Niveau de transmission

Etat de la transmission	On constate une transmission systématique du virus dans la société. Il y a des éclosions de foyers isolés
Etat des contacts	Les contacts entre les porteurs potentiels sont limités au strict nécessaire et se déroulent dans un contexte où les facteurs de risque sont maîtrisés au maximum

Réglementation en vigueur

Normes fédérales applicables	Arrêté ministériel du 30 juin 2020 et ses modifications (e.a. 22 août 2020), normes HORECA et activités
Normes CFWB applicables	Circulaire 7702-Enseignement supérieur : Protocole année académique 2020-2021
Autres normes applicables	Néant

Présence dans les bâtiments

Etudiants	Enseignement hybride moyennant respect: maximum 20 % des étudiants présents sur le campus + mesures de prévention COVID-19
Personnel	Travail à domicile hautement encouragé . Si présentiel : port masque obligatoire dans les lieux intérieurs accessibles au public et quand distance 1,50 m ne peut pas être maintenue + mesures de prévention COVID-19. <u>Le port de l'écran facial en remplacement du masque est toléré pour l'enseignant durant la dispense de son cours lorsque la distanciation sociale de 1,50 m ne peut pas être respectée</u>
Sous-traitants	Sur base d'un planning hebdomadaire coordonné au niveau du PCA pour l'ouverture et la fermeture des bâtiments - Respect des mesures de prévention COVID-19
Fournisseurs	Accès selon les dispositions contractuelles et conditions particulières pour l'ouverture et la fermeture des bâtiments - respect des mesures de prévention COVID-19
Aménagement salle de cours	
≤ 50 personnes	port masque obligatoire + distance 1 m
[51,200] personnes	port masque obligatoire + 1 place/5
> 201 personnes	Occupation interdite sauf réalisation de PODCAST et organisation de l'enseignement à distance
Laboratoire et salle de TP	Pleine capacité autorisée avec port du masque obligatoire + désinfection matériel et surfaces <u>sous la responsabilité du gestionnaire de laboratoire ou de TP</u>
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine, etc.)	A adapter conformément aux règles d'application dans le secteur de l'activité
Bibliothèques et salle d'études	Port masque obligatoire + désinfection matériel + distance 1 m
Lieux de stage	Prescrits du lieu du stage
Réunions entre membres du personnel (participation éventuelle d'invités pouvant être identifiés)	Visio conférence: recommandée. Présentiel : maximum de 50 personnes et respect des mesures de prévention COVID-19 (e.a. port masque quand distance 1,50 m ne peut pas être maintenue)
Colloques/conférences	ACCORD PREALABLE DES AUTORITES NECESSAIRE - En présentiel avec un maximum de 100 personnes et respect des mesures de prévention COVID-19 (e.a. port du masque ET 1,50 m de distance) - Horaire décalé - Listing complet des participants à l'issue de la manifestation conservé par l'organisateur
Aération	Aération toutes les 1h30' + sur le temps de midi (plages de cours de 2 X 1h30' le matin et de 2 X 1h30' l'après-midi)
Catering colloque/conférence	Maximum 25 personnes assises, 5 personnes maximum par table - Respect des normes HORECA par le prestataire
Restaurant & cafétéria	Ouverture de certaines cafétérias (Take away) - Respect des normes HORECA en vigueur + masque obligatoire + distance de 1,50 m

COVID-19

Fonctionnement général ULiège en fonction du code couleur

Mise à jour le : 31/08/2020 après le CCB-PPT

CODE COULEUR EN VIGUEUR A PARTIR du 1er sept

JAUNE

Niveau ROUGE

Niveau de transmission

Etat de la transmission	On constate des infections répandues dans la société et de nouvelles flambées des contaminations
Etat des contacts	Les contacts entre les éventuels porteurs doivent être évités autant que possible

Réglementation en vigueur

Normes fédérales applicables	Arrêté ministériel du 30 juin 2020 et ses modifications (e.a. 22 août 2020), normes HORECA et activités
Normes CFWB applicables	Circulaire 7702-Enseignement supérieur : Protocole année académique 2020-2021
Autres normes applicables	Néant

Présence dans les bâtiments

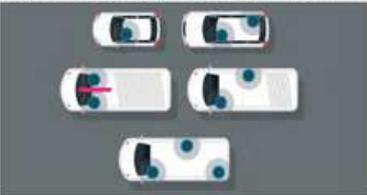
Etudiants	Enseignement en présentiel SUSPENDU
Personnel	Travail à domicile obligatoire excepté pour les activités essentielles au fonctionnement de l'institution. Si présentiel : port masque obligatoire dans les lieux intérieurs accessibles au public et quand distance 1,50 m ne peut pas être maintenue + mesures de prévention COVID-19
Sous-traitants	Uniquement les situations urgentes (coordination des ouvertures/fermetures par le PCA) - Respect des mesures de prévention COVID-19
Fournisseurs	Uniquement les fournitures nécessaires à la continuité des services essentiels - Respect des mesures de prévention COVID-19
Aménagement salle de cours	
≤ 50 personnes	Occupation interdite sauf réalisation de PODCAST et organisation de l'enseignement à distance
[51,200] personnes	Occupation interdite sauf réalisation de PODCAST et organisation de l'enseignement à distance
> 201 personnes	Occupation interdite sauf réalisation de PODCAST et organisation de l'enseignement à distance
Laboratoire et salle de TP	Occupation interdite
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine, etc.)	Interdites
Bibliothèques et salle d'études	Port masque obligatoire + désinfection matériel + distance 1, 50 m
Lieux de stage	Stage autorisé uniquement dans le cadre des activités nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population. Prescrits du lieux du stage
Réunions entre membres du personnel (participation éventuelle d'invités pouvant être identifiés)	En visio conférence uniquement
Colloques/conférences	Interdit
Aération	Pas d'activités d'apprentissage et d'évaluation en présentiel
Catering colloque/conférence	Interdit
Restaurant & cafétéria	Interdiction des activités

Annexe 2 : COVID-19 – fiche de collecte d'informations concernant une activité à maintenir en présentiel

Faculté de Médecine Vétérinaire	
Fiche de saisie d'une activité à maintenir en présentiel	
	A compléter et à envoyer directement à mfhumblet@uliege.be
Code de cours	
Intitulé de l'activité	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	
Responsable de l'activité (mail)	
Local hébergeant l'activité (bâtiment + numéro de local)	
Superficie du local (m ²)	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	
local où a lieu l'activité est-il équipé d'un distributeur de gel hydro-alcoolique	
Le local est-il équipé d'un système de ventilation (et lequel)	
Date	
Autres éléments obligatoires qui ne sont pas à renseigner :	
Port du masque adapté (type IIR) obligatoire (et correct !)	
Maintien de la porte ouverture (renouvellement de l'air)	

Annexe 3a : COVID-19 - Recommandations spécifiques de la CFB pour un maintien en présentiel des activités – exemple pour le secteur Ruminants

Code de cours	VETE2061-1	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	TPC sémiologie des animaux de production	s'assurer d'une répartition optimale des étudiants dans les différents locaux mentionnés, en fonction de leur superficie
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Rollin Frédéric	
Responsable de l'activité (mail)	frrollin@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B39 - Etables (voir ci-dessous) B42 - Clinique Porcine (voir Clinique Porcine) B42 - local 0.82 (voir Clinique Porcine)	
Superficie des locaux (m²)	Etables Care-Fepex (voir ci-dessous) Clinique Porcine (voir Clinique Porcine) 30 (local 0.82) (voir Clinique Porcine)	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	24-25 (étables B39) 12-13 en clinique porcine (voir Clinique Porcine) 4 personnes max (local 0.82 - labo) (voir Clinique Porcine)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	toutes les matinées jusqu'au 11/12/2020	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	non	
Système de ventilation (et lequel)	non - naturelle (exploitation)	
Etables CARE-FEPEX		
Laitières (0/80)	935,28 m²	
Vandeuses (0/60)	791,92 m²	
Local 0/40 (petite aire paillée)	475,93 m²	
Code de cours	VETE 2095	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	Module Clinique des Animaux de production	1) s'assurer d'une répartition optimale des étudiants dans les différents locaux mentionnés, en fonction de leur superficie 2) éviter les attroupements dans les unités veaux/petits ruminants de la clinique
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Arnaud Sartelet	
Responsable de l'activité (mail)	asartelet@uliege.be	Véhicules facultaires - si pas d'alternative à leur utilisation :
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 - Clinique des Ruminants B39 - FEPEX Véhicules facultaires Fermes	a. se référer aux guide du SPF Emploi (https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_version3.pdf) (transport des personnes-p.23) => voir en bas de la feuille Excel b. appliquer scrupuleusement la procédure en vigueur à la FMV depuis la rentrée en termes de nettoyage/désinfection d'un véhicule après
Superficie des locaux (m²)		
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	6 en journée et 2 la nuit (B42 Clinique des Ruminants) 2 (B39 - FEPEX) Max 2 (fermes et véhicules)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	Tous les jours (B42 - Clinique des Ruminants) Tous les jours (B39 - FEPEX) Sur demande pour fermes (et véhicules)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et lequel)	oui véhicules : ouverture des fenêtres	

Code de cours	VETE 2085	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	Clinique des Animaux de Production	<p>1) s'assurer d'une répartition optimale des étudiants dans les différents locaux mentionnés, en fonction de leur superficie</p> <p>2) éviter les attroupements dans les unités veaux/petits ruminants de la clinique et dans les unités veaux de la FePEX</p>
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Arnaud Sartelet	
Responsable de l'activité (mail)	asartelet@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 - Clinique des Ruminants (Sem 1) B39 - FEPEX (Sem 2 & 3)	
Superficie des locaux (m²)		
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	6 M3 + 6M2 (B42 - Clinique des ruminants) 12 M2 (B39 - FePEX)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	B42 - Clinique des Ruminants (Lu, Ma, Me, Je) CAB/VEB (tous les Me)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et lequel)	oui	
<p>RMD: l'activité du VETE2085 est répartie sur 4 semaines: Sem 1: CIB = clinique intramuros Sem 2: CAB et sem 3: VEB: l'activités de ces deux semaines est liées. Sem 4: Porcine</p>		
<p>guide du SPF Emploi - transport des personnes (https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_version3.pdf)</p>		
<p>✓ Si vous venez au travail à vélo, en trottinette électrique ou à pied, gardez une distance suffisante ; prêtez attention à l'hygiène lors de l'usage de vélos partagés, de trottinettes électriques partagées, etc.</p>		
<p>Ceux qui ne viennent pas seuls en voiture respectent la plus grande distance possible entre chaque personne pendant le transport et portent un masque. Limitez si possible le nombre de personnes dans le véhicule. Le fait d'être assis ensemble dans la voiture comporte un risque supplémentaire de contamination. Il est déconseillé d'être plus de deux personnes ensemble dans une voiture ordinaire. (sauf s'il s'agit des personnes qui habitent sous le même toit). Si vous covoiturez quand même, choisissez alors un partenaire fixe de covoiturage.</p>		
		
<p>✓ Transport collectif organisé par l'employeur : respectez la plus grande distance possible entre chaque personne pendant le transport, limitez si possible le nombre de personnes dans le véhicule et/ou prévoyez une séparation (dans un matériau souple et avec attention pour la visibilité et la sécurité); utilisez en plus des masques. Veillez à ce que les systèmes de ventilation et d'aération des moyens de transport fonctionnent bien et soient correctement entretenus, et accordez une attention particulière à l'hygiène intérieure des véhicules utilisés par différentes personnes.</p>		
<p>✓ Il est nécessaire d'aérer le véhicule et de le nettoyer régulièrement.</p>		

Annexe 3b : COVID-19 - Recommandations spécifiques de la CFB pour un maintien en présentiel des activités – exemple pour le secteur Equin

Code de cours	VETE2084-1	
Intitulé exact de l'activité	TP injections au skills lab	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Marie-Pierre Heinen et Sigrid Grulke	
Responsable de l'activité (mail)	mpheinen@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B44 - local 0/42 (salle mannequins équins - ancienne salle endoscopie PA)	
Superficie des locaux (m ²)	40,5	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	3 à 4 étudiants	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	18 fois au Q1 (répétition de 3 séances par semaine) et donc pour le Q2, si même nombre d'étudiants il y aurait 39 répétitions	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	Oui	
Système de ventilation (et le quel)	porte et fenêtre ouvertes	
Code de cours	VETE2084-1	
Intitulé exact de l'activité	TP actes pratiques sur chevaux pédagogiques	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Marie-Pierre Heinen et Sigrid Grulke	
Responsable de l'activité (mail)	mpheinen@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 (écuries chevaux pédagogiques)	
Superficie des locaux (m ²)	96 minimum	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	5 à 6 (2 à 3 étudiants par cheval par boxe de 16m ²)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	12 fois au Q1 (répétition de 2 séances par semaine) et donc pour le Q2, si même nombre d'étudiants il y aurait 26 répétitions	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et le quel)	oui	
Code de cours	VETE2084-1	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	Interro actes pratiques sur chevaux pédagogiques	Comme suggéré, privilégier un horaire précis pour étaler l'arrivée des étudiants
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Marie-Pierre Heinen et Sigrid Grulke	
Responsable de l'activité (mail)	mpheinen@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 (écuries chevaux pédagogiques)	
Superficie des locaux (m ²)	96 min	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	2 (2 étudiants en même temps avec le cheval (les autres étudiants attendent leur tour de passage => possibilité d'établir un horaire précis pour qu'il n'attendent pas tous au même moment au même endroit))	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	6 fois au Q1 - Pour le Q2: 12 répétitions	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et le quel)	oui	
Code de cours	VETE2084-1	
Intitulé exact de l'activité	TP bandages et ex spéciaux colique au skills lab	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	audrey Fraipont et Charlotte Sandersen	
Responsable de l'activité (mail)	audrey.fraipont@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B44 - local 0/42 (salle mannequins équins - ancienne salle endoscopie PA)	
Superficie des locaux (m ²)	40,5	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	3 à 4 étudiants	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	18 fois au Q1 (répétition de 3 séances par semaine)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et le quel)	? (mais porte et fenêtre ouvertes)	
Code de cours	VETE2084-1	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	Gardes de nuit et de weekend	1) Privilégier 1 étudiant par local de garde et/ou local étudiant 2) Désinfection par l'étudiant de l'équipement (table, s'il y en a, etc.) du local de garde/local étudiant en fin de garde
Responsable de l'activité (nom-prénom)	audrey Fraipont et Charlotte Sandersen	
Responsable de l'activité (mail)	audrey.fraipont@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B41 (écuries clinique équine)	
Superficie des locaux (m ²)	NA	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	1 à 2 étudiants de M2	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	80 fois au Q1 (2 shifts de 7h par nuit ou journée de weekend)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et le quel)	oui (ventilation pulsion-extraction non fonctionnelle partout!!)	
Code de cours	VETE2094-A	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	TP palpation et échographie transrectales du système génital de la jument	1) comme suggéré, scinder les groupes quand 6 étudiants en même temps 2) laisser la porte ouverte si possible pour circulation d'air
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Ponthier Jérôme	
Responsable de l'activité (mail)	Jerome.Ponthier@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B41 - local 0/63 (salle repro - clinique EQ)	
Superficie des locaux (m ²)	? - 46	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	2 à 6 (possible de scinder les groupes qd 6 étudiants => réduire à 3 étudiants)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	18 fois pour le Q1 (jusqu'au 17/1) et 32 fois au Q2 (2 séances par sem pour 16 sem rotation clinique par Q)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui (flacon Sterilium - pas encore de distributeur installé par l'Uliège)	
Système de ventilation (et le quel)	Oui, + ouverture en oscillo-battant des fenêtres.	

Code de cours	VETE2094-A	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	TP dystocie grands animaux	ouvrir les fenêtres, comme suggéré, pour circulation d'air
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Ponthier Jérôme-Philippe Bossaert-Audrey Fraipont-Vincent Frisée	
Responsable de l'activité (mail)	Jerome.Ponthier@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B44 - local 0/3 (salle mannequin vache - ancienne salle d'attente PA)	
Superficie des locaux (m ²)	? - environ 30 m ² selon plan ARI	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	de 2 à 5	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	9 fois pour le Q1 et 16 fois Q2 (1 séance par sem pour 16 sem rotation clinique par Q)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et lequel)	Possibilité d'ouvrir les fenêtres	
Code de cours	VETE2094-A	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	TP simulation	scinder les groupes comme suggéré
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Fraipont Audrey	
Responsable de l'activité (mail)	audrey.fraipont@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B44 - local 0/42 (salle mannequins équins - ancienne salle endoscopie PA)	
Superficie des locaux (m ²)	40,5	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	6 à 10 étudiants mais possibilité de scinder les groupes en dupliquant les séances pour ne pas dépasser un certain nombre d'étudiants	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	6 fois pour le Q1 et encore 12 fois pour le Q2	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui (flacon Steriliium - pas encore de distributeur installé par l'Uliège)	
Système de ventilation (et lequel)	? (mais porte et fenêtres ouvertes)	
Code de cours	VETE2094-A	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	TP autopsie (réalisation d'actes invasifs sur cadavre équin)	envisager un décalage dans le temps ou dans l'espace par rapport aux activités classiques du DMP en Autopsie
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Fraipont Audrey	
Responsable de l'activité (mail)	Audrey.fraipont@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B43 - local 1/36A (salle d'autopsie)	
Superficie des locaux (m ²)	179,6	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	de 2 à 3	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	11 fois pour le Q1 et encore 16 fois au Q2 (1 séance par semaine pour 16 semaines de rotation clinique par quadri)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui (flacon Steriliium - pas encore de distributeur installé par l'Uliège)	
Système de ventilation (et lequel)	? (mais grandes portes ouvertes en permanence)	
Code de cours	VETE2094-A	Recommandations CFB
Intitulé exact de l'activité	Seminaire pratique endoscopie voies respiratoires chez le cheval	1) Maximum 5 étudiants dans le local en même temps, avec respect distance physique 2) Porte et fenêtres ouvertes
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Tosi Irene et Art Tatiana	
Responsable de l'activité (mail)	irene.tosi@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 - local 0/14 (salle endoscopie) B42 - local 1/26 (salle F. Liégeois)	
Superficie des locaux (m ²)	30,3 (salle endoscopie) 31 (salle F. Liégeois)	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	entre 4 et 5 selon les semaines	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	1 fois toutes les 2 semaines (encore 5 fois au Q1) et encore 8 fois au Q2 (1 séance toutes les 2 semaines pour 16 semaines rotation)	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	Oui	
Système de ventilation (et lequel)	Ouverture porte et fenêtres uniquement (pas de ventilation mécanique)	
Code de cours	VETE2094-A	
Intitulé exact de l'activité	Seminaire pratique identification des équidés	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	Mailis Humbel et Jean-François Cabaraux	
Responsable de l'activité (mail)	mhumbel@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 (écuries chevaux pédagogiques)	
Superficie des locaux (m ²)	96 min	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	10 étudiants (2 à 3 étudiants par boxe ouvert de 16m ²)	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	2 fois au Q1 (23/11 et 30/11) et encore 4 fois au Q2	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et lequel)	oui	
Code de cours	VETE2060-1	
Intitulé exact de l'activité	TP Semio Equine 2	
Responsable de l'activité (nom-prénom)	H. Amory, C. Gatez et C. Ferir	
Responsable de l'activité (mail)	helene.amory@uliege.be	
Locaux (bâtiment + numéro de local)	B42 (écuries chevaux pédagogiques)	
Superficie des locaux (m ²)	96 minimum	
Nombre d'étudiants en même temps dans le local	11 (2 par boxe ouvert de 16m ²) + 2 encadrants	
Combien de fois cette activité devra encore avoir lieu	12	
Distributeur de gel hydro-alcoolique	oui	
Système de ventilation (et lequel)	oui	

Annexe 4 : Programme détaillé du *Biosecurity Day* 2020



8^{ème} *Biosecurity Day* Mardi 28 Janvier, 2020 - FMV



Co-organisé par la Cellule Facultaire de Biosécurité (CFB) et le Service Universitaire de Protection et d'Hygiène du Travail (SUPHT), ULiège

PROGRAMME

- 09h30** Bienvenue – Prof. Claude Saegerman, Président de la Cellule Facultaire de Biosécurité
- 09h35** **Everyday Biosecurity in Small Animal Practices** – **Prof. Jason STULL**, Assistant Professor, Department of Veterinary Preventive Medicine, The Ohio State University (USA) **AND** Department of Health Management, Atlantic Veterinary College, University of Prince Edward Island (Canada) [in English]
- 10h20** **Biosécurité en Pratique Equine** – **Dr Marie DELERUE**, DMV, Pôle Développement, Innovation et Recherche/Expert Sanitaire à l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE) et **Ir Camille VERCKEN**, Equiways S.A. (France)
- 11h05** Pause-café
- 11h35** **Biosécurité en pratique rurale – retour d'expérience** – **Dr Jean-Philippe DEMONTY**, DMV, Vet-Solutions (Herve)
- 12h20** Séance de questions-réponses
- 12h30** Lunch (salle Polyvalente, B45)
- 13h30** **Ateliers interactifs en parallèle :**
- *Everyday biosecurity in small animal practices* – **Prof. J. STULL** [in English]
 - Biosécurité en pratique équine – **Dr M. DELERUE** et **Ir C. VERCKEN**
 - Biosécurité en pratique rurale – **Dr J.-P. DEMONTY**
 - Transport d'échantillons à risque biologique – **Mme S. GRUBISIC**, SUPHT, Responsable Biosécurité Adjointe pour l'ULiège
- 15h30** Pause-café
- 16h00** Mise en commun des ateliers + questions-réponses
- 16h50** Conclusions (CFB)

Avec le soutien de:

